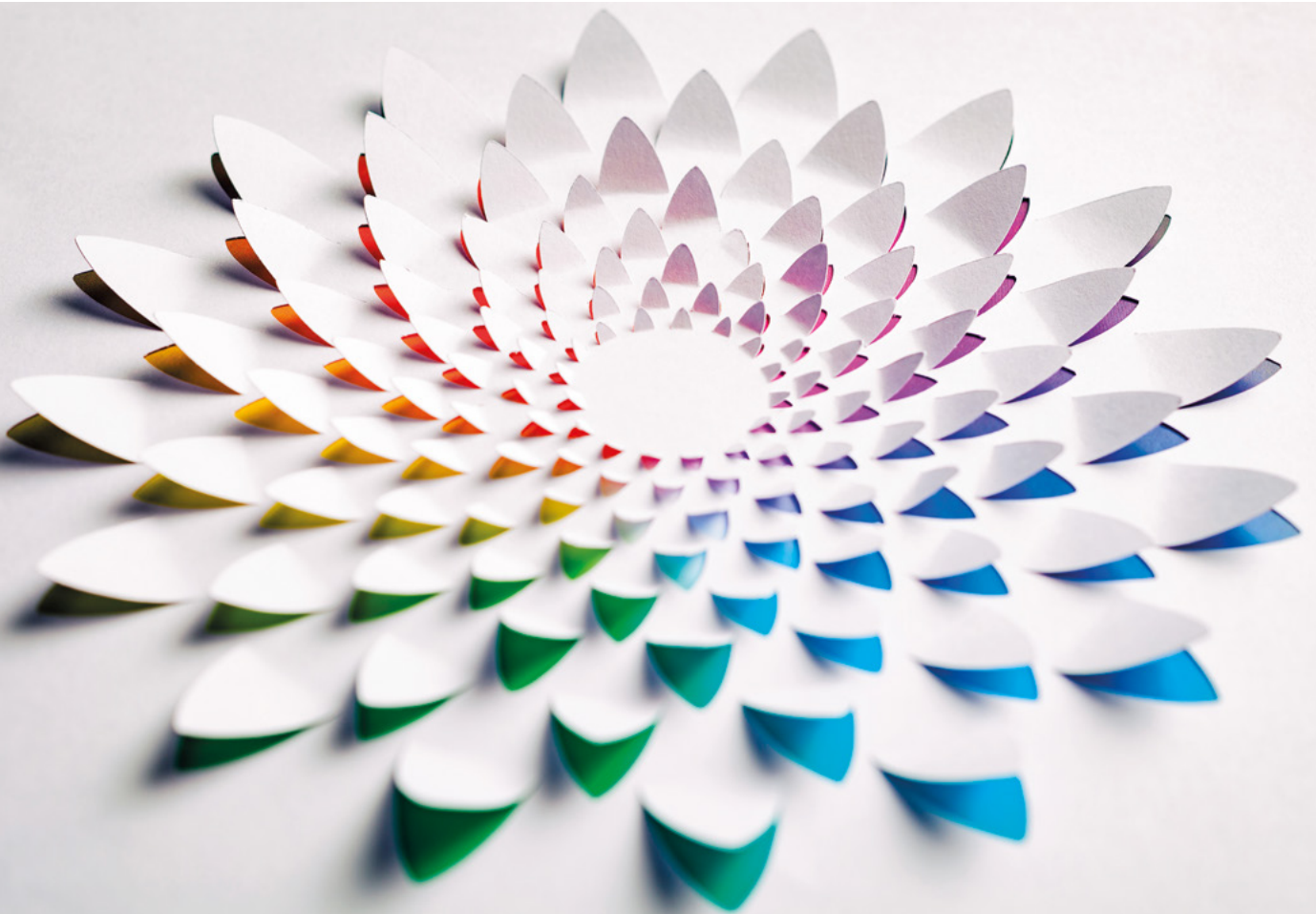




FINANCIAL INCLUSION DATA  
(FID) WORKING GROUP

# MODÈLE STRATÉGIQUE DE L'ALLIANCE POUR L'INCLUSION FINANCIÈRE : ENSEMBLE DES INDICATEURS DE BASE DE L'AFI SUR L'INCLUSION FINANCIÈRE



# TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE	3
RÉSUMÉ	4
SECTION I : PORTÉE ET DÉFINITION DE L'ENSEMBLE DES INDICATEURS DE BASE DE L'AFI	4
SECTION II : MÉTHODOLOGIES DE MESURE ET COMPOSANTES DE L'ENSEMBLE DES INDICATEURS DE BASE DE L'AFI	9
SECTION III : UTILISATION DE L'ENSEMBLE DES INDICATEURS DE BASE DE L'AFI À L'APPUI DES POLITIQUES ET RÉGLEMENTATIONS SUR L'INCLUSION FINANCIÈRE	12
ANNEXE 1 : PRATIQUES DES PAYS MEMBRES DE L'AFI POUR LA COLLECTE DE L'ENSEMBLE DES INDICATEURS DE BASE	14
ANNEXE 2 : ENSEMBLE DES INDICATEURS DE BASE DE L'AFI RENSEIGNÉS PAR LES MEMBRES DANS LE PORTAIL DE DONNÉES DE L'AFI	18
ANNEXE 3 : INDICATEURS DE DEUXIÈME NIVEAU SUR L'INCLUSION FINANCIÈRE	21
BIBLIOGRAPHIE	28

Cette publication est la version traduite de la publication originale en anglaise : Policy Model: AFI Core Set Of Financial Inclusion Indicators.

## CONTEXTE

Au cours des dernières années, les membres de l'AFI ont été confrontés à des défis de mise en œuvre de leurs politiques, justifiant la formulation d'orientations systématiques par le réseau de l'AFI. Ces défis portent notamment sur la manière de se conformer aux normes internationales sans annuler les gains de l'inclusion financière, équilibrer les objectifs publics de stabilité financière et d'inclusion financière, et appliquer efficacement des solutions politiques éprouvées et à fort impact mises en avant par le réseau.

À plusieurs reprises, des membres ont salué le rôle joué par l'AFI au travers de la publication d'orientations et de modèles stratégiques<sup>1</sup>, y compris au sein de forums internationaux, notamment des réunions d'examen du Plan stratégique de phase III. Lors son assemblée générale annuelle de 2017, l'AFI a reçu pour mandat d'élaborer de manière systématisée des orientations concernant les politiques et réglementations en faveur de l'inclusion financière au titre du Plan stratégique de phase III<sup>2</sup>. Lors de cette assemblée générale, les débats ont souligné que les orientations devraient être définies en suivant le modèle de coopération de l'AFI, qui repose sur l'apprentissage par les pairs et la collaboration avec les parties prenantes de l'inclusion financière, notamment les autorités de normalisation, avec lesquelles le réseau pourrait partager l'expérience acquise en matière de respect des normes<sup>3</sup>.

L'importance d'élaborer des politiques étayées par des données factuelles et de disposer de données de qualité ont été reconnues dès les premières initiatives visant à promouvoir l'inclusion financière. À ce titre, l'AFI avait initialement pour mission principale l'évaluation de l'inclusion financière, et le groupe de travail sur les données de l'inclusion financière (Financial Inclusion Data Working Group, ci-après FIDWG) fut le premier groupe constitué au sein de l'AFI. Le FIDWG avait pour principale mission la mise au point d'un cadre commun d'évaluation de l'inclusion financière, et l'une de ses premières activités a consisté à définir un jeu d'indicateurs – l'ensemble de base de l'AFI. Cet ensemble d'indicateurs de base, qui mesurait à l'origine deux dimensions de l'inclusion financière – l'accès aux services financiers et leur utilisation – a ensuite été complété, en réponse aux besoins des institutions des

## OBJECTIF

Le présent modèle stratégique relatif à l'ensemble des indicateurs de base de l'AFI sur l'inclusion financière a pour objet de fournir aux membres les données factuelles et les orientations utiles pour mettre en place un cadre d'évaluation de l'inclusion financière. L'Ensemble des indicateurs de base de l'AFI constitue un jeu restreint d'indicateurs quantitatifs qui rendent compte de la situation d'un pays en matière d'inclusion financière.

Ce modèle stratégique relatif à l'ensemble des indicateurs de base de l'AFI permettra d'étendre et de faciliter la collecte des données nécessaires pour évaluer les progrès accomplis en matière d'inclusion financière.

membres de l'AFI, pour évaluer la dimension qualitative de l'inclusion financière.

L'Ensemble des indicateurs de base de l'AFI a été largement utilisé pour évaluer et suivre les niveaux d'inclusion financière. Il offre aux responsables des politiques publiques du réseau de l'AFI un cadre structurant de recueil des données sur l'inclusion financière. L'impact et l'utilité des indicateurs, tant pour évaluer les diverses dimensions de l'inclusion financière que pour guider les initiatives en faveur du bien-être financier, ont motivé la décision de consacrer un modèle stratégique à l'ensemble des indicateurs de base de l'AFI.

1 La conférence mondiale « Maximizing the Power of Financial Access: Finding an Optimal Balance Between Financial Inclusion and Financial Stability », tenue le 30 novembre 2016, était organisée conjointement par l'AFI et la Banque centrale d'Indonésie. À cette occasion, des membres ont demandé que l'AFI élabore des orientations sous la forme d'indicateurs relatifs à l'inclusion financière et à la stabilité financière et fournisse des exemples pratiques et des études de cas de mise en œuvre réussie du principe de proportionnalité lors de l'application des normes mondiales pour la stabilité financière, afin de compléter les orientations fournies par les organismes de normalisation.

2 Lors de l'assemblée générale annuelle 2017 de l'AFI, le conseil a approuvé le Plan stratégique de phase III de l'AFI (2019-2023) défini autour de trois grands objectifs stratégiques : (i) fournir des orientations pour l'élaboration des politiques et réglementations financières ; (ii) améliorer la mise en œuvre d'initiatives d'inclusion financière fondées sur des données ; (iii) établir un programme de travail des réflexions sur l'inclusion financière mondiale.

3 Voir AFI, 2017, Minutes of the AGM, Agenda No. 4, p. 4.

## RÉSUMÉ

L'ensemble des indicateurs de base de l'AFI sur l'inclusion financière (l'« ensemble de base de l'AFI ») fournit aux régulateurs et aux responsables de l'action publique de tout le réseau de l'AFI un socle commun pour recueillir les données décrivant les grandes dimensions de l'inclusion financière et élaborer les politiques nationales correspondantes. Dès la définition des cinq indicateurs de base initiaux, la première pierre du cadre commun d'évaluation du réseau de l'AFI était posée. Depuis, ce cadre a été enrichi et complété par le groupe de travail sur les données de l'inclusion financière (FIDWG), en collaboration avec d'autres groupes de travail.

Plusieurs organisations nationales et internationales, notamment le Partenariat mondial pour l'inclusion financière (GPFI), le FMI et la Banque mondiale, ont salué l'ensemble des indicateurs de base de l'AFI comme une initiative importante des régulateurs financiers et des responsables des politiques publiques pour instituer un cadre commun, et y ont contribué en conduisant des actions complémentaires de recueil de données et en apportant des méthodologies d'évaluation. Une caractéristique remarquable de l'ensemble des indicateurs de base est leur souplesse d'utilisation, qui autorise les responsables des politiques publiques à les adapter à leurs propres objectifs stratégiques, besoins et ressources.

Les éléments communiqués par les institutions de certains pays membres de l'AFI et les résultats de l'enquête annuelle menée auprès des membres de l'AFI sur l'utilisation de l'ensemble de base montrent leur pertinence pour orienter les différentes étapes de l'élaboration des politiques, puisqu'ils permettent d'identifier les besoins d'inclusion financière, de définir des objectifs mesurables, de procéder à des analyses comparatives avec d'autres pays et de suivre les projets accomplis à l'échelle nationale. Le présent modèle stratégique s'adresse notamment aux institutions qui commencent à collecter des données sur l'inclusion financière, afin de les inciter à utiliser l'ensemble de base de l'AFI et l'ensemble des publications et ressources mis à leur disposition par l'AFI pour mesurer et suivre les résultats des politiques appliquées en faveur de l'inclusion financière.

## SECTION I: PORTÉE ET DÉFINITION DE L'ENSEMBLE DES INDICATEURS DE BASE DE L'AFI

Depuis sa création, l'AFI œuvre à promouvoir des politiques élaborées sur le fondement de données factuelles, et souligne l'apport déterminant des données pour l'ensemble du cycle des politiques publiques, depuis leur conception et mise en œuvre jusqu'aux phases de suivi et d'évaluation. En effet, c'est lorsqu'ils disposent de données précises, objectives et fiables que les responsables de l'action publique peuvent dresser un bilan fidèle de l'inclusion financière dans leur pays, retenir les objectifs appropriés, identifier les obstacles à lever et élaborer des politiques efficaces dont ils pourront suivre et mesurer l'impact.

TABLEAU 1 : DIMENSIONS CLÉS DE L'INCLUSION FINANCIÈRE

DIMENSION	DÉFINITION
Accès	« Capacité d'utiliser les services et produits offerts par les institutions financières formelles. La détermination des niveaux d'accès peut exiger l'identification et l'analyse des obstacles potentiels à l'ouverture et à l'utilisation d'un compte bancaire, tels que le coût ou la proximité physique des points de services bancaires (succursales, distributeurs automatiques de billets (DAB), etc.). »
Utilisation	« Importance ou étendue de l'utilisation des services et produits financiers. Déterminer l'utilisation nécessite la collecte d'informations sur la régularité, la fréquence et la durée de l'utilisation dans le temps. »
Qualité	Si elle est perçue comme « ...un sujet plus complexe tant au niveau conceptuel qu'en termes de mesure », la qualité peut se définir comme la dimension qui rend compte de la manière dont les services financiers répondent aux besoins de leurs utilisateurs selon différents critères, comme l'abordabilité, la commodité, le traitement équitable, le choix et d'autres aspects liés à la protection des consommateurs, à l'éducation financière et à autres.

Le réseau de l'AFI a commencé par définir, tester et valider l'ensemble des indicateurs de base de l'AFI de manière à proposer un cadre commun d'évaluation de l'inclusion financière à partir des grandes dimensions généralement reconnues de celle-ci, à savoir l'accès, l'utilisation et la qualité des produits et services financiers pour tous (tableau 1). Si l'ensemble des indicateurs de base de l'AFI ne couvre pas la dimension qualitative, cette possibilité a été envisagée dès le début et devrait se concrétiser à court terme.

De 2010 à 2011, le groupe de travail sur les données de l'inclusion financière (FIDWG) a formulé l'ensemble des indicateurs de base de l'AFI pour répondre au besoin d'une mesure commune cadre et un ensemble de base de données sur l'inclusion financière. L'ensemble de base AFI a été conçu comme «... un ensemble limité d'indicateurs quantitatifs qui saisissent l'état de l'inclusion financière dans un pays. Les indicateurs visent à mesurer les aspects les plus élémentaires et les plus fondamentaux de l'inclusion financière d'une manière aussi standardisée que possible tout en restant pertinente pour chaque pays. L'ensemble des indicateurs de base de l'AFI est un outil pour guider la collecte et la mesure des données quantitatives qui vise à aider les décideurs à élaborer des politiques d'inclusion financière appropriées et suivre les progrès au fil du temps. »<sup>4</sup>

## PRINCIPES DIRECTEURS DE L'ENSEMBLE DES INDICATEURS DE BASE DE L'AFI

L'ensemble des indicateurs de base a été établi à partir de six grands principes (tableau 2) de manière à normaliser le recueil des données par les pays tout en offrant la possibilité d'adapter les indicateurs en fonction du contexte et des besoins propres aux différents pays ou juridictions<sup>5</sup>.

## ENSEMBLE DES INDICATEURS DE BASE DE L'AFI

L'ensemble de base AFI aborde les deux dimensions de base de l'inclusion financière: accès et utilisation des services.<sup>6</sup> Dès le début, il a été reconnu qu'il était important d'inclure un effort pour mesurer la dimension qualité de l'inclusion financière. Cette troisième dimension étant de nature plus large, il a été décidé qu'elle serait traitée dans un cadre de mesure plus large publié dans une note d'orientation complémentaire en 2016. Ce modèle de politique AFI se concentre sur les dimensions d'accès et d'utilisation.

4 Groupe de travail sur les données de l'inclusion financière de l'AFI, 2011, Mesurer l'inclusion financière : Les indicateurs fondamentaux de l'inclusion financière

5 Des principes similaires ont été appliqués par le FIDWG et d'autres groupes de travail de l'AFI pour concevoir des indicateurs de deuxième niveau sur l'inclusion financière, en incluant la dimension qualitative de celle-ci, comme l'ensemble des indicateurs de base sur l'inclusion financière des PME, et plus récemment, les indicateurs sur l'inclusion financière pour les services financiers numériques, qui ont été définis à partir des indicateurs pour les services financiers mobiles.

6 Conclusion des deux premières réunions du FIDWG tenues en septembre 2011 et mars 2012.

**TABLEAU 2 : PRINCIPES DIRECTEURS DE L'ENSEMBLE DES INDICATEURS DE BASE DE L'AFI**

### PRINCIPE DIRECTEUR DÉFINITION

<b>Utilité et pertinence</b>	L'objectif principal retenu lors du choix de l'ensemble des indicateurs de base est l'utilité et la pertinence des indicateurs pour l'élaboration des politiques nationales.
<b>Pragmatisme</b>	La collecte des données devrait être réalisable dans un délai de temps raisonnable. L'ensemble des indicateurs de base a été conçu pour tirer parti des données existantes et facilement disponibles, en vue de minimiser les coûts et les efforts.
<b>Cohérence</b>	En l'absence d'une définition uniforme et internationalement acceptée de l'inclusion financière, l'ensemble des indicateurs de base de l'AFI est assorti de définitions normalisées pour veiller à la cohérence des évaluations et à la comparabilité dans le temps et entre les pays. Chaque fois que possible, l'ensemble des indicateurs de base se conforme aux enquêtes et projets de collecte de données des organisations internationales et multilatérales en matière d'accessibilité financière, afin de ne pas imposer une charge excessive aux pays.
<b>Flexibilité</b>	L'ensemble des indicateurs de base tient compte du fait que les initiatives de recueil de données de chaque pays sont étroitement liées à ses politiques nationales en faveur de l'inclusion financière, qui s'inscrivent dans un contexte économique, géographique, social et culturel spécifique. Dans la mesure où les conditions d'ensemble et les ressources varient fortement suivant les pays, l'ensemble des indicateurs de base autorise une certaine flexibilité. Les pays peuvent adapter certaines définitions de l'ensemble des indicateurs de base et/ou utiliser les indicateurs de substitution proposés. La transparence est primordiale, et les pays décriront précisément toute adaptation pratiquée afin de préserver la cohérence des données.
<b>Équilibre</b>	L'ensemble des indicateurs de base de l'AFI repose sur un jeu équilibré de données, qui rend compte de deux dimensions importantes de l'inclusion financière – l'accès et l'utilisation – et utilise des données relatives à l'offre comme à la demande.
<b>Aspiration</b>	L'ensemble des indicateurs de base de l'AFI a vocation à décrire fidèlement l'inclusion financière. Pour y parvenir, certains indicateurs peuvent impliquer la mobilisation d'efforts et de ressources supplémentaires.  Les pays devraient se donner pour objectif d'établir l'ensemble de base de l'AFI tel qu'il a été défini. Néanmoins, dans un esprit de flexibilité et de pragmatisme, certaines adaptations sont acceptées, ainsi que l'utilisation d'indicateurs de substitution lorsque nécessaire. En outre, l'ensemble des indicateurs de base de l'AFI constitue un outil dynamique auquel des indicateurs améliorés pourront venir s'ajouter.

L'ensemble des indicateurs de base de l'AFI regroupe cinq indicateurs : trois pour la dimension accès<sup>7</sup> et deux pour la dimension utilisation (tableau 3).

Les indicateurs d'accès ont été conçus pour être recueillis auprès des acteurs de l'offre (les institutions financières), même si certains font également appel aux statistiques nationales (par exemple, l'indicateur 1.3 utilise des données démographiques). Les indicateurs d'utilisation ont été conçus pour être collectés essentiellement au niveau de la demande, voire au niveau des particuliers dans les pays où le nombre de comptes de dépôt et de comptes de crédit par personne est disponible (à partir de registres utilisant les données d'identité). Compte tenu des difficultés rencontrées à l'origine par les institutions membres de l'AFI pour recueillir les données du versant de la demande, en particulier avant la création par la Banque mondiale de la base de données Global Findex et avant la généralisation des enquêtes nationales sur la demande, une certaine flexibilité a été prévue via l'utilisation d'indicateurs « de substitution » (tableau 4). Ceux-ci ont été conçus pour permettre aux pays de commencer à évaluer la dimension d'utilisation auprès des institutions financières réglementées, en se basant sur le nombre de comptes de dépôt et de comptes de crédit ouverts auprès d'institutions financières formelles.

## NIVEAUX DE FORMALITÉ DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Les données de l'ensemble d'indicateurs de base de l'AFI proviennent en grande partie des institutions financières officielles, qui ont été regroupées selon les trois grands niveaux d'officialisation décrits dans le tableau 5 ci-après. Chaque niveau d'officialisation a un impact sur l'évaluation de l'inclusion financière dans un pays. Les indicateurs de base utilisent en règle générale les données correspondant au niveau 2 et supérieur pour évaluer l'inclusion financière du secteur officiel mais, dans certains cas, les pays peuvent faire valoir des exceptions.

## INDICATEURS DE DEUXIÈME NIVEAU SUR L'INCLUSION FINANCIÈRE

L'ensemble de base de l'AFI a été défini comme le cadre fondamental ou de référence pour la collecte initiale de données sur l'inclusion financière. Après avoir testé l'ensemble de base de l'AFI, le FIDWG a enrichi le cadre en définissant un jeu d'indicateurs de « deuxième niveau ». Ce groupe élargi d'indicateurs permet aux membres de l'AFI d'analyser plus en détail leurs actions nationales de recueil des données et d'adopter d'autres angles d'évaluation. Dans ce contexte, les responsables des politiques publiques peuvent choisir les indicateurs les plus utiles au regard du contexte et du niveau de développement de leur pays. À l'origine, ces indicateurs de second niveau couvraient les services financiers numériques (y compris

les services financiers mobiles), les petites et moyennes entreprises (PME) et des indicateurs qualitatifs permettant d'évaluer les principaux obstacles à l'autonomisation des consommateurs et les pratiques commerciales<sup>8</sup>.

Depuis leur publication, les indicateurs de deuxième niveau ont évolué vers plus de détail et de segmentation, et peuvent être utilisés pour évaluer les écarts d'inclusion financière entre les hommes et les femmes (écarts hommes-femmes)<sup>9</sup>, et des scénarios d'utilisation ont été définis concernant les services financiers et les besoins financiers des utilisateurs. Le FIDWG étudie actuellement la manière de mesurer plus précisément l'accès, et examine différentes méthodologies, comme la cartographie fondée sur des systèmes d'information géographique (SIG)<sup>10</sup>, le recueil des données du versant de l'offre, la segmentation et les enquêtes sur le versant de la demande<sup>11</sup>.

La dimension d'utilisation a été par ailleurs élargie pour englober non seulement les comptes de dépôt et les comptes de crédit, mais également les services de transaction (y compris différents services de paiement et d'envois de fonds) et d'autres services financiers, comme l'assurance et les pensions. Elle a également évolué, passant de la mesure de l'adoption des services financiers, avec par exemple la part de la population qui « détient » de manière active ou passive des services financiers, à la définition d'indicateurs qui évaluent la fréquence, le volume et la valeur des transactions.

L'objectif initial d'inclure la dimension qualitative des services financiers dans l'ensemble de base de l'AFI a également été atteint. Un jeu d'indicateurs sur la qualité de l'inclusion financière a été mis au point et testé par des institutions des membres de l'AFI, dans un premier temps, puis par différentes organisations internationales. En définitive, le recueil des données liées à l'ensemble des indicateurs de base de l'AFI et aux indicateurs de second niveau a permis aux membres de l'AFI d'étudier, de mettre au point et d'appliquer des méthodologies d'évaluation, de consolider les indicateurs autour d'une dimension unique, de documenter et de suivre les progrès accomplis pour l'inclusion financière en utilisant des indices d'inclusion financière finement adaptés<sup>12</sup>.

7 Aux fins de l'ensemble des indicateurs de base, la dimension d'accès correspond de manière générale aux conditions physiques qui doivent être réunies pour permettre l'utilisation des produits et services financiers disponibles.

8 AFI, 2016, Note d'orientation n° 22 : Indicators of the Quality Dimension of Financial Inclusion.

9 AFI, 2016, Note d'orientation n° 25 : Sex-Disaggregated Data Case Study ; AFI, Note d'orientation n° 26 : Sex-Disaggregated Data Toolkit - How to Leverage Sex-Disaggregated Financial Inclusion Data to Accelerate Women's Financial Inclusion.

10 AFI, 2016, Note d'orientation n° 24 : Financial Inclusion Data Tracking and Measurement - GIS Mapping to Inform Policymaking.

11 AFI, 2013, Note d'orientation n° 10 : Financial Inclusion Data Tracking and Measurement - Demand-Side Surveys to Inform Policymaking.

12 AFI, 2016, Note d'orientation n° 18 : An Index to Measure the Progress of Financial Inclusion

Le présent modèle stratégique est consacré à l'ensemble initial d'indicateurs de base de l'AFI. Le graphique 1 représente le cadre des indicateurs sur l'inclusion financière tel qu'il a été initialement défini par le FIDWG. Pour information, l'annexe 3 présentent

la liste complète de l'ensemble des indicateurs, ainsi que les indicateurs de second niveau sur l'inclusion financière.

**TABLEAU 3 : ENSEMBLE DES INDICATEURS DE BASE DE L'AFI – ACCÈS ET UTILISATION**

ENSEMBLE DE BASE DE L'AFI	FORMULE	DIMENSION
1.1 Nombre de points d'accès (PA) pour 10 000 adultes	$\left( \frac{\text{Nombre total de points d'accès}}{\text{Population adulte totale}} \right) \times 10\,000$	Accès
1.2 Pourcentage d'unités administratives présentant un PA ou plus	$\left( \frac{\text{Nombre d'unités admin. ayant un PA ou plus}}{\text{Nombre total d'unités administrative}} \right) \times 100$	Accès
1.3 Pourcentage de la population résidant dans des unités administratives présentant un point d'accès ou plus	$\left( \frac{\text{Nombre total d'adultes dans des unités admin. ayant un PA ou plus}}{\text{Population adulte totale}} \right) \times 100$	Accès
2.1 Pourcentage d'adultes détenant au moins un type de compte de dépôt réglementé	$\left( \frac{\text{Nombre total d'adultes détenant au moins un compte de dépôt}}{\text{Population adulte totale}} \right) \times 100$	Utilisation
2.2 Pourcentage d'adultes détenant au moins un type de compte de crédit réglementé	$\left( \frac{\text{Nombre total d'adultes détenant au moins un compte de crédit}}{\text{Population adulte totale}} \right) \times 100$	Utilisation

Source : AFI, 2013, Note d'orientation n° 4 : Mesurer l'inclusion financière – ensemble des indicateurs de base d'inclusion financière

**TABLEAU 4 : INDICATEURS DE SUBSTITUTION À L'ENSEMBLE DES INDICATEURS DE BASE DE L'AFI CONCERNANT L'UTILISATION**

INDICATEURS DE SUBSTITUTION	FORMULE	DIMENSION
2.1x Nombre de comptes de dépôt pour 10 000 adultes	$\left( \frac{\text{Nombre total de comptes de dépôt réglementés}}{\text{Population adulte totale}} \right) \times 10\,000$	Utilisation
2.2x Nombre de comptes de dépôt pour 10 000 adultes	$\left( \frac{\text{Nombre total de comptes de crédit en cours}}{\text{Population adulte totale}} \right) \times 10\,000$	Utilisation

Source: AFI, 2013, Note d'orientation n° 4 : Mesurer l'inclusion financière – ensemble des indicateurs de base d'inclusion financière.

**TABLEAU 5 : NIVEAU DE FORMALITÉ DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES AUX FINS DE L'ENSEMBLE DES INDICATEURS FONDAMENTAUX DE L'AFI**

NIVEAU DE FORMALISME	IMPLICATIONS POUR L'ÉVALUATION
1. Toutes les institutions enregistrées offrant des services financiers	Ce niveau peut inclure un nombre important de personnes morales qui fournissent des services financiers sans avoir été expressément agréées à cette fin, et qui, de ce fait, ne sont pas tenues de transmettre des données aux autorités de réglementation. Par conséquent, la seule source d'information sur les services fournis est le versant de la demande (utilisateurs). Dans certains pays, ce niveau peut correspondre à des coopératives ou à des sociétés de crédit.
2. Toutes les institutions agréées pour la fourniture de services financiers mais non soumises à une supervision active	Ce niveau regroupe les entités expressément agréées mais faisant l'objet d'une surveillance limitée de la part du régulateur. Ces entités peuvent être soumises à des obligations d'information limitées, voire nulles. Il peut notamment s'agir de sociétés de transferts de fonds.
3. Toutes les institutions agréées et soumises à une supervision régulière	À ce niveau, le prestataire fait l'objet d'une supervision et d'un contrôle directs et réguliers, qui inclut probablement la transmission de données. Il s'agit de la définition la plus restrictive, mais c'est aussi à ce niveau que les régulateurs financiers disposent des prérogatives les plus étendues.

Source : AFI, Groupe de travail sur les données de l'inclusion financière (FIDWG), 2011, Mesurer l'inclusion financière : Les indicateurs de base de l'inclusion financière.

## GRAPHIQUE 1 : ÉVOLUTION DE L'ENSEMBLE DES INDICATEURS DE BASE DE L'AFI



Source : AFI, Groupes de travail sur les services financiers mobiles (MFSWG) et sur les données d'inclusion financière (FIDWG), août 2013, Note d'orientation n° 11 : Services financiers mobiles – Indicateurs

## ENCADRÉ 1 : INDICATEURS DE LA DIMENSION QUALITATIVE DE L'INCLUSION FINANCIÈRE

Dès les premiers travaux de définition de l'ensemble des indicateurs de base de l'AFI visant à évaluer et à suivre les progrès de l'inclusion financière, l'importance de la dimension qualitative a été reconnue. Cependant, compte tenu de la complexité de cette dimension, tant au niveau conceptuel qu'en termes de mesure, celle-ci a été examinée au cours de travaux ultérieurs et prise en compte dans un cadre d'évaluation élargi<sup>A</sup>.

En 2016, le GTDIF a publié une Note d'orientation définissant la dimension qualitative des indicateurs de l'inclusion financière<sup>B</sup>. Comme pour l'ensemble des indicateurs de base de l'AFI déjà défini pour d'autres dimensions, la dimension qualitative a été établie selon un ensemble de principes directeurs : l'utilité et la pertinence, l'adoption du point de vue du client, la concision, la spécificité, la simplicité et l'esprit d'amélioration.

- > **Utilité et pertinence** - Lors du choix d'un indicateur de la qualité, la première vérification concerne son utilité et sa pertinence pour l'élaboration des politiques nationales.
- > **Point de vue du client** - Les données doivent refléter la situation réelle rencontrée par les clients, plutôt que de décrire des caractéristiques générales qui sont présumées utiles du point de vue du régulateur.
- > **Concision** - Un ensemble limité d'indicateurs doit permettre de couvrir toutes les composantes importantes de la qualité.
- > **Spécificité** - Les indicateurs doivent être directement liés à l'inclusion financière.
- > **Simplicité** - Si deux indicateurs sont apparentés, le plus simple des deux doit être retenu.

- > **Amélioration** - Des indicateurs objectifs doivent être choisis même s'ils renvoient d'un pays une image défavorable.

La dimension qualitative des indicateurs de l'inclusion financière a été définie autour de huit grandes catégories :

1. **Accessibilité économique (abordabilité)** - Combien coûte le fait de détenir en compte, en particulier pour les personnes à faibles revenus.
2. **Transparence** - Accès à toutes les informations pertinentes sur les produits et services financiers.
3. **Facilité d'utilisation** - Point de vue du consommateur sur la facilité et le confort d'accès et d'utilisation des services financiers.
4. **Traitement équitable** - Manière dont les consommateurs perçoivent l'équité de traitement de la part des institutions financières.
5. **Protection des consommateurs** - Lois et réglementations conçues pour protéger les droits des consommateurs et éviter que certaines entreprises obtiennent des avantages indus sur leurs concurrents au moyen de pratiques frauduleuses ou déloyales.
6. **Éducation financière** - Connaissance de la terminologie financière de base et capacité des utilisateurs à anticiper leurs revenus et à gérer un budget.
7. **Endettement** - Nombre d'emprunteurs ayant remboursé tardivement une échéance pendant une période donnée.
8. **Choix** - Possibilité de choisir des produits et services (financiers) parmi différentes options possibles.

A AFI, 2013, Note d'orientation n° 4 : Mesurer l'inclusion financière – ensemble des indicateurs de base de l'AFI

B AFI, 2016, Note d'orientation n° 22 : Indicators of the Quality Dimension of Financial Inclusion.



## SECTION II: MÉTHODOLOGIES DE MESURE ET COMPOSANTES DE L'ENSEMBLE DES INDICATEURS DE BASE DE L'AFI

L'élaboration de l'ensemble des indicateurs de base de l'AFI s'est appuyée sur les deux grandes sources de données que sont les données du versant de l'offre et celles du versant de la demande. Les données relatives à l'offre englobent les données collectées par les régulateurs et superviseurs financiers, les centrales des risques et les autres autorités de réglementation. En règle générale, il s'agit de données structurées, transmises par des prestataires de services financiers réglementés qui peuvent être collectées de façon régulière et systématique car elles figurent dans des rapports publics. Les données relatives à la demande sont des données quantitatives et qualitatives sur l'inclusion financière recueillies dans le cadre d'enquêtes ou de groupes de réflexion sur la demande, via des entretiens structurés ou semi-structurés avec des utilisateurs des services financiers, notamment des ménages, des particuliers et des entreprises<sup>13</sup>.

Lors de la définition initiale de l'ensemble de base de l'AFI, il a été jugé important d'inclure une composante socio-démographique afin d'évaluer dans quelle mesure les politiques d'inclusion financière se traduisaient par des progrès dans l'accès et l'utilisation. Aujourd'hui, tous les indicateurs de l'ensemble de base incluent des données sur la population comme les utilisateurs existants et potentiels de services financiers, les unités administratives où résident les populations ciblées, et d'autres facteurs socio-démographiques. Au fil du temps, les régulateurs nationaux ont pu mettre au point des indicateurs incluant des données plus détaillées et plus segmentées pour répondre plus efficacement aux

questions soulevées et aux besoins de l'élaboration des politiques.

### DIMENSION D'ACCÈS : MÉTHODOLOGIE ET ÉVOLUTION

Les indicateurs d'inclusion financière dans l'ensemble des indicateurs de base de l'AFI qui mesurent la dimension de l'accès utilisent pour l'essentiel des données issues de rapports administratifs régulièrement publiés par les institutions financières réglementées. Ces données sont reliées à des données socio-démographiques (la population adulte totale) des différentes unités administratives.

Les indicateurs de l'accès – 1.1 Nombre de points d'accès pour 10 000 adultes ; 1.2 Pourcentage d'unités administratives présentant un point d'accès ou plus ; et 1.3 Pourcentage de la population résidant dans des unités administratives présentant un point d'accès ou plus – permettent aux régulateurs et aux responsables des politiques publiques de connaître la pénétration de l'offre de services financiers ainsi que les pourcentages d'unités administratives et de personnes couvertes par cette offre.

Pour les indicateurs 1.2 et 1.3, le degré de détail et d'utilité de l'information augmente avec le niveau de découpage des unités administratives, selon que l'on se situe au niveau 1 (national), au niveau 2 (régional) ou au niveau 3 (local ou communal)<sup>14</sup>. De l'échelon national à celui du village, si les contraintes statistiques augmentent, le niveau croissant de détail dessine une image plus précise de l'accessibilité géographique des services financiers. De nombreux pays ont manifesté leur intérêt pour des mesures plus précises de l'accessibilité géographique rendue possible par des outils tels que la cartographie utilisant des systèmes d'information géographiques (GIS)<sup>15</sup>.

### DIMENSION DE L'UTILISATION

La dimension de l'utilisation de l'ensemble de base permet aux responsables de l'action publique de mesurer le degré d'adoption des services financiers de base, au travers du pourcentage d'adultes détenant auprès d'une institution financière formelle au moins un compte de dépôt (indicateur 2.1) ou au moins un compte de crédit (indicateur 2.2).

13 AFI, 2013, Note d'orientation n° 10 : Financial Inclusion Data Tracking and Measurement - Demand-Side Surveys to Inform Policymaking.

14 AFI, Note d'orientation n° 4, op. cit.

15 AFI, Note d'orientation n° 24, op. cit.

En théorie, ces données peuvent être obtenues depuis le versant de l'offre, à partir des données administratives publiées par les institutions financières réglementées. Néanmoins, cela suppose que les prestataires de services financiers qui communiquent ces données soient en mesure de distinguer les comptes personnels et les comptes liés à des entreprises, et qu'ils utilisent un numéro national unique d'identification pour chaque personne physique titulaire d'un compte. Dans ce cas, le régulateur peut identifier les personnes détenant plusieurs comptes financiers, même si ces comptes sont ouverts auprès de différentes institutions financières.

Pour ces deux indicateurs, la méthodologie a consisté à conduire une enquête sur la demande auprès d'un échantillon aléatoire représentatif de la population adulte à l'échelle nationale. En effet, non seulement on ne disposait pas d'un identifiant national unique permettant de recenser les titulaires de comptes ayant des actifs et passifs auprès de différentes institutions financières, mais il existait aussi des préoccupations concernant la confidentialité des données, et les traitements statistiques requis étaient complexes.

L'intérêt de conduire une enquête sur la demande et de disposer de données plus détaillées sur les utilisateurs de services financiers offerts par des institutions non réglementées et sur les utilisateurs de dispositifs informels, tout en permettant d'identifier les obstacles à lever pour améliorer l'utilisation et la qualité. Les membres de l'AFI consacrent de plus en plus de temps et de ressources à conduire des enquêtes nationales sur la demande afin d'évaluer les dimensions d'accès, d'utilisation et de qualité de l'inclusion financière, d'estimer l'ensemble des indicateurs de base de l'AFI ainsi que d'autres indicateurs. Les conclusions de ces enquêtes sont utiles pour évaluer plus précisément la situation de l'inclusion financière et mesurer les résultats des politiques ou stratégies de moyen terme, trois ou cinq ans après leur mise en œuvre. Le réseau de l'AFI a élaboré des notes d'orientation et des manuels pratiques pour partager l'expérience acquise par ses membres dans l'élaboration et l'application d'enquêtes sur la demande<sup>16</sup> permettant de recueillir les indicateurs les dimension d'accès, d'utilisation et de qualité de l'inclusion financière.

Lorsque les données tirées d'enquêtes sur la demande ne sont pas disponibles, l'ensemble des indicateurs de base de l'AFI prévoit deux principaux indicateurs de substitution qui utilisent des données issues de l'offre pour évaluer approximativement la proportion de personnes détenant des comptes de dépôt et de crédit auprès d'une institution financière. Ces indicateurs devraient être adaptés avec soin et définis au regard des données disponibles dans chaque pays, pour éviter de surestimer ou, à l'inverse, de sous-estimer l'utilisation ou l'adoption réelle des services

financiers. Lors de ces estimations, il convient de prendre en compte les risques de double décompte et de surestimation liée à des comptes inactifs, et de se reporter aux définitions et utilisations des comptes, qui peuvent notamment être des comptes d'entreprises. Lorsque les filtres appropriés sont appliqués, ces indicateurs de substitution sont utiles pour suivre l'évolution des comptes de dépôt et comptes de crédit ouverts à l'échelon des unités administratives.

Comme indiqué dans la Note d'orientation n° 4, pour évaluer la dimension d'utilisation, « il est nécessaire de connaître la régularité, la fréquence et la durée d'utilisation dans le temps<sup>17</sup>. » Par conséquent, la mesure des dimensions d'accès et d'utilisation par l'ensemble des indicateurs de base de l'AFI devrait être vue comme une première étape ouvrant la voie à d'autres travaux pour définir, valider et mettre en place un cadre commun d'indicateurs sur l'inclusion financière.

#### **PRISE EN COMPTE DES ÉCARTS HOMMES-FEMMES DANS L'ENSEMBLE DES INDICATEURS DE BASE DE L'AFI ET UTILISATION DE DONNÉES VENTILÉES PAR SEXE**

Dans le cadre des indicateurs sur l'inclusion financière décrivant la dimension d'utilisation, le FIDWG a engagé des travaux concernant l'obtention de données ventilées par sexe, avant même le lancement du Plan d'action de Denarau lors du Forum mondial de l'AFI de 2016. Certains des membres de l'AFI utilisent aujourd'hui des données ventilées par sexe, en particulier pour mesurer la dimension d'utilisation. Le FIDWG a élaboré des études de cas<sup>18</sup>, un manuel pratique<sup>19</sup> et des modèles à l'intention des acteurs de l'offre afin de fournir des orientations concernant le recueil de données ventilées par sexe, tant pour l'ensemble des indicateurs de base de l'AFI que pour les indicateurs de deuxième niveau. Pour faciliter l'adhésion et la participation des pays à cette importante initiative stratégique, l'AFI a créé un portail de données (AFI Data Portal, ADP) dans lequel les membres peuvent saisir l'ensemble des indicateurs de base de l'AFI et d'autres indicateurs ventilés par sexe (voir les tableaux B et C à l'Annexe 2).

16 AFI, août 2013, Note d'orientation n° 10 : Financial Inclusion Data Tracking and Measurement - Demand-Side Surveys to Inform Policymaking.

17 AFI, Note d'orientation n° 4, op. cit.

18 AFI, 2016, Note d'orientation n° 25 : Leveraging Sex-Disaggregated Data to Accelerate Progress Towards Women's Financial Inclusion.

19 AFI, 2016, Note d'orientation n° 26 : Sex-Disaggregated Data Toolkit - How to Leverage Sex-Disaggregated Financial Inclusion Data to Accelerate Women's Financial Inclusion.

## ENCADRÉ 2 : MANUEL PRATIQUE DE GESTION DES DONNÉES VENTILÉES PAR SEXE – ACCÉLÉRER L'INCLUSION FINANCIÈRE DES FEMMES EN UTILISANT DES DONNÉES VENTILÉES PAR SEXE

Cette note d'orientation élaborée par le FIDWG décrit la mise en œuvre pratique des données ventilées par sexe concernant l'offre et la demande pour combler les écarts hommes-femmes en matière d'inclusion financière, à partir des expériences acquises par les institutions membres de l'AFI. L'initiative Women's Financial Inclusion Data Partnership (WFIDP)

Cette note d'orientation du FIDWG définit les données ventilées par sexe comme des données recueillies séparément pour les hommes et les femmes. On parle de ventilation par sexe, et non par genre, puisque c'est le sexe biologique de la personne qui est pris en compte. Dans le cas de la conception des politiques de promotion de l'inclusion financière, les données ventilées par sexe désignent des données recueillies sur le versant de l'offre, auprès des prestataires de services financiers, ou sur le versant de la demande, dans le cadre d'enquêtes nationales sur l'inclusion financière.

La plupart des membres de l'AFI recueillent certaines données ventilées par sexe, concernant l'offre, la demande, ou les deux volets. Cependant, l'acquisition des données n'est qu'une première étape, car leur valeur ajoutée résulte de l'utilisation qui en est faite. Lorsque les enseignements tirés des données se traduisent en actions concrètes, les données ventilées par sexe peuvent aider à la réduction des inégalités hommes-femmes en matière d'inclusion financière et contribuer aux progrès vers une inclusion financière universelle.

Les actions décrites ci-dessous correspondent aux étapes recommandées pour la collecte et l'utilisation de données ventilées par sexe en matière d'inclusion financière :

<b>Fixer des objectifs</b>	Il convient de lister les données que l'on souhaite recueillir sur l'inclusion financière des femmes, selon ce que l'on cherche à savoir sur les différences et les similarités dans l'accès, l'utilisation, et la qualité des services financiers pour les femmes et les hommes.
<b>Définir une approche</b>	Définir une approche institutionnelle de recueil des données ventilées par sexe. Cela peut supposer de concevoir de nouveaux indicateurs sur l'inclusion financière ou d'en modifier certains pour obtenir une ventilation par sexe des données relatives à l'offre et à la demande.
<b>Consulter et sensibiliser</b>	Une fois les indicateurs définis, mener des actions de sensibilisation et coopérer avec les prestataires de services financiers et les autres institutions concernées.
<b>Adapter les systèmes</b>	Répertorier les systèmes, processus et modèles d'information, ainsi que les enquêtes et bases de données, qu'il conviendra d'adapter pour que les institutions financières fournissent, et conservent, des données ventilées par sexe.
<b>Recueillir les données</b>	Lorsque les indicateurs ont été définis ou modifiés et que les systèmes nécessaires sont fonctionnels, les données peuvent être recueillies auprès des prestataires de services financiers et d'autres sources.
<b>Analyser et utiliser les données</b>	L'analyse des données est une étape clé pour comprendre les besoins et les comportements à l'origine des écarts hommes-femmes en matière d'accès, d'utilisation et de qualité des services financiers.

Source : AFI, 2016, Note d'orientation n° 26 : Sex-Disaggregated Data Toolkit - How to Leverage Sex-Disaggregated Financial Inclusion Data to Accelerate Women's Financial Inclusion.n.

## SECTION III: UTILISATION DE L'ENSEMBLE DES INDICATEURS DE BASE DE L'AFI À L'APPUI DES POLITIQUES ET RÉGLEMENTATIONS SUR L'INCLUSION FINANCIÈRE

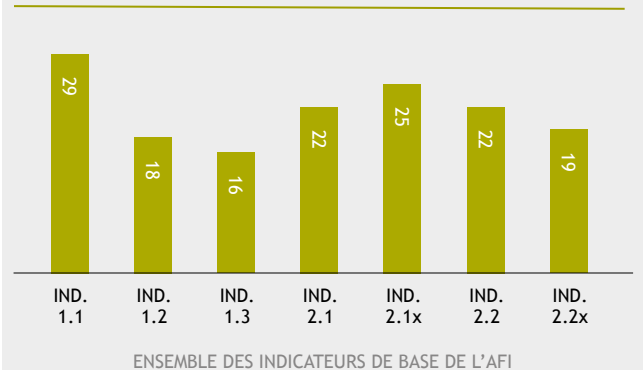
En juin et juillet 2019, le FIDWG a réalisé une enquête auprès des membres de l'AFI pour déterminer le nombre de régulateurs qui avaient collecté de manière active, au cours des 36 mois précédents, l'ensemble des indicateurs de base de l'AFI sur l'inclusion financière. Parmi les 89 institutions membres de l'AFI, 39 ont répondu à l'enquête.

L'enquête a montré que, si la plupart des institutions membres de l'AFI utilisent des méthodologies différentes pour recueillir les données, elles s'appuient sur l'ensemble des indicateurs de base de l'AFI comme point de départ pour la mesure et l'évaluation des différentes dimensions de l'inclusion financière. Depuis le lancement de l'ensemble des indicateurs de base, la moitié environ des membres de l'AFI ont défini des approches d'évaluation<sup>20</sup> qui incluent ces indicateurs. Aujourd'hui, 44 institutions membres de l'AFI renseignent tout ou partie de l'ensemble des indicateurs de base dans le portail de données de l'AFI (graphique 2).

L'enquête a également montré que certaines institutions membres de l'AFI recueillent l'ensemble des indicateurs de base et l'utilisent pour l'élaboration de leurs politiques publiques, même si elle ne saisissent pas ces données dans le portail de l'AFI. Les résultats de l'enquête montrent que les membres de l'AFI se sont appropriés l'ensemble des indicateurs de base, qu'ils utilisent fréquemment en apportant des adaptations aux indicateurs initialement définis par le FIDWG.

Selon l'enquête, 30 pays membres de l'AFI avaient réalisé une collecte active des données ou avaient récemment collecté des données rattachées à un ou plusieurs indicateurs de l'ensemble des indicateurs de base au cours des 36 mois précédents. Parmi ces pays, sept établissent tous les indicateurs de l'ensemble des

GRAPHIQUE 2 : INSTITUTIONS MEMBRES DE L'AFI QUI RENSEIGNENT L'ENSEMBLE DES INDICATEURS DE BASE DANS LE PORTAIL DE DONNÉES DE L'AFI



Source : AFI, Enquête auprès des membres, mai 2019

GRAPHIQUE 3 : DIFFUSION PAR DES INSTITUTIONS DE L'AFI DE DONNÉES RECUEILLIES AU TITRE DE L'ENSEMBLE DES INDICATEURS DE BASE

### MODE DE DIFFUSION



Source : AFI, Enquête auprès des membres, mai 2019

<sup>20</sup> Sur les 68 engagements qui constituent la Déclaration de Maya de l'AFI, 52 incluent des objectifs précis liés aux données.

indicateurs de base de l'AFI et d'autres indicateurs, tandis que les autres établissent, en moyenne, trois des indicateurs de l'ensemble des indicateurs de base, le plus souvent un indicateur d'accès (1.1) et deux indicateurs d'utilisation (2.1 et 2.2).

La plupart des membres de l'AFI qui collectent l'ensemble des indicateurs de base diffusent les données correspondantes au titre de rapports internes ou en vue de leur prise en compte dans leur stratégie nationale pour l'inclusion financière (graphique 3). Seulement trois membres ont indiqué ne pas diffuser à ce jour les données correspondant à l'ensemble des indicateurs de base de l'AFI. Près de la moitié des répondants – 14 institutions – ont inclus l'ensemble des indicateurs de base dans leurs rapports sur l'inclusion financière et/ou l'ont diffusé via leur site web ou dans les médias. À la date de l'enquête, 11 institutions membres renseignaient les données dans le portail de données de l'AFI, et six institutions partageaient directement leurs indicateurs avec les fournisseurs de services financiers ou d'autres entités fournissant des données, au titre de retour d'information.

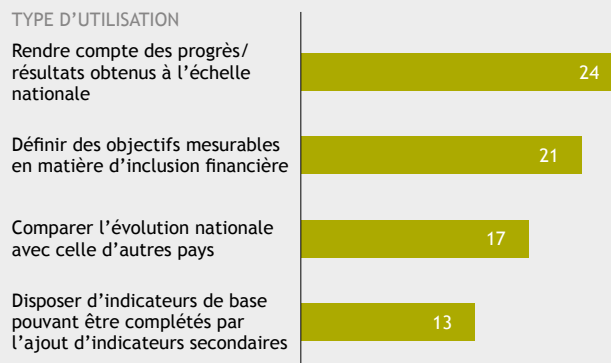
Interrogés sur la manière dont l'ensemble des indicateurs de base de l'AFI est utilisé pour l'élaboration des politiques, 23 des 30 répondants indiquent y trouver un outil de diagnostic et de suivi des progrès de l'inclusion financière ; 20 membres l'utilisent pour définir des objectifs mesurables à l'échelle nationale ; 16 pour réaliser des analyses comparatives avec d'autres pays ; et 14 l'utilisent comme un jeu d'indicateurs de base permettant de construire d'autres indicateurs. Plus de la moitié des répondants ayant déclaré utiliser l'ensemble des indicateurs de base de l'AFI ont partagé les documents d'orientation qu'ils avaient élaborés.<sup>21</sup>

Depuis le lancement de l'ensemble des indicateurs de base, les membres de l'AFI ont manifesté leur intérêt pour se doter de cadres statistiques leur permettant d'étayer la conception des politiques publiques par des données factuelles. Des 68 engagements qui constituent la Déclaration de Maya de l'AFI, 52 incluent des objectifs précis liés aux données, les 19 institutions membres ont fait figurer l'ensemble des indicateurs de base de l'AFI dans leurs engagements.

Concernant les défis à relever dans la collecte des données, cinq membres déclarent que les difficultés tiennent principalement à la disponibilité des données, dans la mesure où leur institution ne recueille pas les données requises auprès des entreprises réglementées.

Les autres problématiques mentionnées sont liées à l'absence d'un identifiant national unique dans les rapports des institutions financières, qui peut conduire à surestimer le nombre de détenteurs de comptes (doubles décomptes) ; à l'absence de mécanismes

#### GRAPHIQUE 4 : UTILISATION DE L'ENSEMBLE DES INDICATEURS DE BASE PAR LES INSTITUTIONS MEMBRES



Source : AFI, Enquête auprès des membres, mai 2019

#### ENCADRÉ 3 : INITIATIVES INTERNATIONALES DE COLLECTE D'INDICATEURS SUR L'INCLUSION FINANCIÈRE

Plusieurs organisations internationales, œuvrant en coopération avec le Partenariat mondial pour l'inclusion financière (GPFI) du G20, ont souligné l'importance de la collecte de données pour l'élaboration des politiques publiques. Des organisations multilatérales, telles que le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale, ont salué l'apport des travaux du réseau de l'AFI, sur lesquels elles se sont appuyées pour élaborer des cadres de définition et de collecte d'indicateurs de référence internationalement comparables en matière d'inclusion financière. Certains de ces indicateurs font l'objet d'une collecte systématique par le FMI et la Banque mondiale.

L'Enquête du FMI sur l'accès au marché financier (Financial Access Survey, FAS) est une initiative internationale destinée à recueillir des données sur l'inclusion financière à partir des données administratives établies annuellement par les Banques centrales et d'autres régulateurs. Depuis son lancement en 2009, l'enquête FAS a contribué à la mise en place d'un jeu de données mondiales, issues pour l'essentiel du versant de l'offre des pays membres du FMI (données émanant d'institutions financières réglementées et collectées par les régulateurs financiers). La base de données FAS intègre des indicateurs comparables à l'indicateur de base de l'AFI 1.1 et des indicateurs relatifs à l'utilisation qui sont des variantes des indicateurs de substitution 2.1x et 2.2x de l'AFI.

La base de données Global Findex de la Banque mondiale est un projet international lancé avec le soutien financier de la Fondation Bill & Melinda Gates, et mis en œuvre par Gallup Inc. sous la coordination de la Banque Mondiale. Elle mesure les niveaux d'inclusion financière des pays au travers des données relatives à la demande collectées par l'enquête Global Findex, réalisée tout les trois ans dans plus de 144 pays depuis 2011. L'enquête permet notamment d'établir des indicateurs similaires aux indicateurs 2.1 et 2.2 de l'ensemble des indicateurs de base l'AFI.

Sources : GPFI, G20 Financial Inclusion Indicators ; FMI, Financial Access Survey ; Banque Mondiale, Global Findex.

21 Voir annexe 1.

de communication systématique des données pour la collecte des indicateurs ; et au coût élevé du recueil des données. Néanmoins, parmi les neuf institutions membres qui n'établissent pas à ce jour les indicateurs de l'ensemble des indicateurs de base de l'AFI, six ont indiqué que la collecte de ces indicateurs était prévue à court terme. Il existe donc un intérêt réel des membres de l'AFI concernant la création et l'amélioration de cadres statistiques sur l'inclusion financière, et notamment l'ensemble des indicateurs de base de l'AFI.

### RECONNAISSANCE INTERNATIONALE DE L'ENSEMBLE DES INDICATEURS DE BASE DE L'AFI

Lorsque l'ensemble des indicateurs de base a été publié et que plusieurs membres de l'AFI ont commencé à le tester et à l'utiliser, d'autres indicateurs ont été élaborés, collectés et utilisés en complément au jeu d'indicateurs de base, tant au sein du réseau de l'AFI qu'à l'extérieur.

À titre d'exemple, le sous-groupe du Partenariat Global pour l'Inclusion Financière (GPFI) du G20 en charge des données et méthodes d'évaluation a salué l'ensemble des indicateurs de base de l'AFI comme étant un élément central de sa stratégie visant à mesurer les progrès de l'inclusion financière dans le monde et à définir des objectifs adaptés aux pays, au titre de ses travaux de définition des composantes de l'inclusion financière et des indicateurs clés de performance correspondants. Dans le même document, le GPFI souligne que l'ensemble des indicateurs de base de l'AFI offre un équilibre adapté entre normalisation et flexibilité, tout en mettant l'accent sur l'élaboration des politiques pour l'inclusion financière <sup>22</sup>. Pour le GPFI, l'ensemble des indicateurs de base de l'AFI, qui résulte d'un travail concerté, a été largement adopté par les responsables des politiques publiques du secteur financier.

## ANNEXE 1 : PRATIQUES DES PAYS MEMBRES DE L'AFI POUR LA COLLECTE DE L'ENSEMBLE DES INDICATEURS DE BASE

Plusieurs pays membres de l'AFI ont spontanément communiqué les évolutions de leurs politiques concernant différents services et plateformes couverts par l'AFI au travers de groupes de travail et d'initiatives régionales. Ils ont par ailleurs souligné que les publications de l'AFI, notamment ses notes d'orientation, études de cas, rapports et cadres stratégiques, constituaient des ressources majeures consultées pendant, et après, l'élaboration du cadre défini par l'ensemble des indicateurs de base de l'AFI. Ces pays ont également salué l'apport d'autres services assurés par l'AFI, comme les échanges de connaissances, les examens ou formations par les pairs, les actions de renforcement des capacités ou les dons, qui ont considérablement contribué à leurs initiatives d'élaboration ou de réforme de l'action publique.

Plusieurs publications et services du réseau de l'AFI ont été utilisés afin de compléter l'ensemble des indicateurs de base par des indicateurs de deuxième niveau spécifiques à certains domaines de l'action en faveur de l'inclusion financière, comme les services financiers numériques ou le financement des PME.

22 G20, Partenariat Global pour l'Inclusion Financière (GPFI), 2011, Financial Inclusion Data, Assessing the Landscape and Country-level Target Approaches – Chapter 3, Implementing a common data framework for measuring financial inclusion.

Le réseau de l'AFI a également recensé et diffusé les principales connaissances et expériences acquises dans un ensemble de méthodologies de mesure afin d'étendre la collecte des données rattachées à ces indicateurs :

1. Groupes de travail et subventions
2. Renforcement des capacités – Stratégies d'inclusion financière et formation des membres concernant les données, Banque centrale de Malaisie-AFI (cinq programmes)
3. Note d'orientation n° 10 : Financial Inclusion Data Tracking and Measurement - Demand-Side Surveys to Inform
4. Note d'orientation n° 11 : Services financiers mobiles – Indicateurs de mesure de l'accès et de l'utilisation
5. Note d'orientation n° 16 : SME Financial Inclusion Indicators Base Set (SME Finance Base Set)
6. Note d'orientation n° 18 : Index to Measure the Progress of Financial Inclusion
7. Note d'orientation n° 22 : Indicators of the Quality Dimension of Financial Inclusion
8. Note d'orientation n° 24 : Financial Inclusion Data Tracking and Measurement - GIS Mapping to Inform Policymaking
9. Note d'orientation n° 25 : Leveraging Sex-Disaggregated Data to Accelerate Progress Towards

Women's Financial Inclusion

10. Note d'orientation n° 26 : Sex-Disaggregated Data Toolkit - How to Leverage Sex-Disaggregated Financial Inclusion Data to Accelerate Women's Financial Inclusion
11. Note d'orientation n° 33 : Digital Financial Services Indicators

#### ACTIONS DE COLLECTE ET D'UTILISATION DE L'ENSEMBLE DES INDICATEURS DE BASE DE L'AFI

PAYS	ÉVOLUTIONS SIGNALÉES EN MATIÈRE POLITIQUE ET RÉGLEMENTAIRE	DATE
<b>Argentine</b>	Définition d'une stratégie nationale pour l'inclusion financière en Argentine, qui prévoit un état des lieux de l'inclusion financière dans le pays (indicateurs 1.1, 1.2 et 1.3 de l'ensemble de base de l'AFI et autres indicateurs) (Lien). Des travaux sont en cours pour élaborer un rapport sur l'inclusion financière (ensemble de base complet et autres indicateurs).	2019
<b>Bangladesh</b>	Définition du cadre statistique sur l'inclusion financière au Bangladesh, qui intègre un cadre spécifique pour les données du versant de l'offre.	2013
<b>BCEAO</b>	Dans le cadre de son rapport sur l'inclusion financière, la BCEAO publie chaque année des indicateurs issus de l'ensemble des indicateurs de base de l'AFI concernant ses pays membres. Ces indicateurs sont également publiés dans sa base de données.	2016
<b>Bhoutan</b>	Le Forum économique du Bhoutan pour la transformation (BEFIT) a commencé à collecter l'ensemble des indicateurs de base de l'AFI suite au lancement de la première enquête nationale sur l'inclusion financière.	2013
<b>Brésil</b>	La Banque centrale du Brésil a mis en place le recueil de l'ensemble des indicateurs de base de l'AFI, ce qui lui a permis d'élaborer régulièrement un rapport national sur l'inclusion financière, notion ayant d'ailleurs évolué vers celle de citoyenneté financière.	2010-2017
<b>Burundi</b>	La Banque de la République du Burundi a réalisé une enquête nationale sur la demande qui lui a permis de définir un cadre statistique dédié et de dresser l'état des lieux initial de sa stratégie nationale en faveur de l'inclusion financière.	2012

**ACTIONS DE COLLECTE ET D'UTILISATION DE L'ENSEMBLE DES INDICATEURS DE BASE DE L'AFI**

<b>PAYS</b>	<b>ÉVOLUTIONS SIGNALÉES EN MATIÈRE POLITIQUE ET RÉGLEMENTAIRE</b>	<b>DATE</b>
<b>Colombie</b>	La Banca de las Oportunidades, qui coordonne les actions en faveur de l'inclusion financière en Colombie, a consolidé les indicateurs de l'inclusion financière et publié un premier Rapport sur l'inclusion financière.	2011
	Réalisation de la première étude de la demande en matière d'inclusion financière au moyen de deux enquêtes sur le versant de la demande, l'une consacrée aux particuliers et aux ménages, l'autre couvrant les entreprises, y compris les PME.	2015
	Publication de la deuxième édition de l'étude de la demande en matière d'inclusion financière, afin d'accompagner la stratégie nationale pour l'inclusion financière.	2018
<b>Égypte</b>	Mise en place du cadre d'évaluation de l'inclusion financière et d'une unité spécifique chargée du recueil des données.	2015
<b>El Salvador</b>	Deux enquêtes sur le versant de la demande de l'inclusion financière, ciblant respectivement les particuliers et les entreprises, ont permis de collecter certains des indicateurs de l'ensemble de base de l'AFI.	2017
<b>Fidji</b>	Mise en place d'un cadre statistique sur l'inclusion financière fondée sur l'ensemble des indicateurs de base de l'AFI et sur la première enquête nationale du versant de la demande. La Banque centrale des Fidji a intégré certains des indicateurs de l'ensemble de base de l'AFI dans sa stratégie nationale pour l'inclusion financière.	2013 2016
	Élaboration d'un cadre statistique en lien avec les Principes directeurs applicables aux émetteurs de monnaie électronique. La Banque centrale du Ghana a également publié plusieurs rapports sur le secteur financier qui intègrent l'ensemble de base des indicateurs de l'AFI et décrivent les évolutions du secteur, y compris au moyen de données ventilées par sexe concernant les services de monnaie électronique.	2015 2017
<b>Guatemala</b>	Mise en place d'un cadre statistique sur l'inclusion financière fondé sur l'ensemble des indicateurs de base de l'AFI, et publication d'un rapport sur l'inclusion financière par l'autorité nationale de supervision bancaire (Superintendencia de Bancos).	2014
<b>Haïti</b>	La Banque de la République d'Haïti s'appuie actuellement sur l'ensemble des indicateurs de base de l'AFI afin d'actualiser sa stratégie nationale pour l'inclusion financière.	2019
<b>Honduras</b>	Consolidation d'une banque de données fondée sur l'ensemble des indicateurs de base de l'AFI pour orienter l'élaboration de la stratégie nationale pour l'inclusion financière.	2018
<b>Jordanie</b>	Mise en place d'un cadre statistique sur l'inclusion financière, fondé initialement sur l'ensemble des indicateurs de base de l'AFI et complété par des indicateurs spécifiques conformément aux exigences nationales en vigueur. La Banque centrale de Jordanie a défini une stratégie nationale pour l'inclusion financière qui contient un outil de diagnostic reprenant certains des indicateurs de l'ensemble de bases de l'AFI	2017
<b>Kenya</b>	La Banque centrale du Kenya, en coopération avec l'agence nationale des statistiques (KNBS) et le fonds FSD Kenya pour l'inclusion financière, réalise les enquêtes FinAccess pour évaluer et mieux comprendre quatre dimensions de l'inclusion financière : l'accès, l'utilisation, la qualité et l'impact.	2009 et 2016
<b>Malaisie</b>	La Banque centrale de Malaisie a publié récemment une fiche détaillée sur les agents bancaires, intégrant certaines des dimensions d'accès et d'utilisation de l'ensemble des indicateurs de base de l'AFI.	2019
<b>Mexique</b>	Mise en place, sous l'autorité du superviseur financier (CNBV), d'un cadre d'évaluation reposant sur l'ensemble des indicateurs de base et publication du premier rapport annuel sur l'inclusion financière, dont la 10e édition a été publiée récemment. La première enquête nationale sur l'inclusion financière a été réalisée, permettant d'établir un jeu complet de statistiques sur l'inclusion financière, incluant des indicateurs du versant de l'offre et de la demande.	2010 & 2012
<b>Mongolie</b>	Le régulateur du secteur financier publie les indicateurs de son ensemble de base mis à jour dans son rapport trimestriel sur le secteur financier.	2018
<b>Namibie</b>	Définition d'un cadre d'évaluation et de suivi permettant d'analyser l'évolution des indicateurs sur l'inclusion financière. En 2007 et en 2012, des enquêtes FinScope ont été conduites, tandis que la première enquête locale sur l'inclusion financière a été menée par l'Agence nationale des statistiques en 2007.	2012
<b>Palestine</b>	L'Autorité monétaire palestinienne a élaboré une stratégie nationale pour l'inclusion financière reprenant des indicateurs issus de l'ensemble de base de l'AFI.	2018



**ACTIONS DE COLLECTE ET D'UTILISATION DE L'ENSEMBLE DES INDICATEURS DE BASE DE L'AFI**

<b>PAYS</b>	<b>ÉVOLUTIONS SIGNALÉES EN MATIÈRE POLITIQUE ET RÉGLEMENTAIRE</b>	<b>DATE</b>
<b>Paraguay</b>	La Banque centrale du Paraguay publie régulièrement ses indicateurs nationaux sur l'inclusion financière.	2014
<b>Pérou</b>	Consolidation d'un cadre d'évaluation de l'inclusion financière inspiré par l'ensemble des indicateurs de base de l'AFI. L'autorité de contrôle des secteurs de la banque et de l'assurance (SBS) publie régulièrement des indicateurs sur l'inclusion financière, dont certains s'appuient sur l'ensemble des indicateurs de base de l'AFI.	2012 2012-2019
<b>Philippines</b>	L'un des principaux engagements de la Banque centrale des Philippines au titre de la déclaration de Maya concerne la création d'un cadre d'évaluation consacré à l'inclusion financière.  La Banque centrale publie régulièrement un rapport sur l'inclusion financière qui intègre l'ensemble des indicateurs de base de l'AFI et d'autres indicateurs complémentaires.	2011  2013-2017
<b>Russie</b>	La Banque centrale de Russie assure un suivi annuel de l'inclusion financière. Elle publie des indicateurs annuels de l'inclusion financière à partir de données recueillies auprès des institutions financières et lors d'enquêtes menées auprès de la population et des PME depuis 2015. La Banque centrale établit également depuis 2015 un rapport annuel présentant l'état des lieux de l'inclusion financière.	2015
<b>Sénégal</b>	Enquête nationale concernant le versant de la demande de l'inclusion financière au Sénégal.	2017
<b>Afrique du Sud</b>	Création du compte « Mzansi », compte bancaire de base destiné aux personnes à faibles revenus, rendue possible par un important effort de recueil de données.	2012
<b>Tanzanie</b>	Recueil de l'ensemble des indicateurs de base de l'AFI, au titre de la première étape de l'élaboration de la stratégie nationale de la Tanzanie pour l'inclusion financière.  Publication du rapport FinScope Tanzania 2013.	2012 2013
<b>Thaïlande</b>	Réalisation d'une enquête nationale auprès des ménages concernant l'accès aux services financiers.	2013
<b>Gambie</b>	La Banque centrale de la Gambie a inclus la dimension d'utilisation de l'ensemble d'indicateurs de base de l'AFI dans son document de réflexion sur la politique nationale pour l'inclusion financière.	2018
<b>Tunisie</b>	La Tunisie a intégré la dimension d'utilisation de l'ensemble des indicateurs de base de l'AFI dans une récente étude consacrée à l'inclusion financière.	2018
<b>Ouganda</b>	Le rapport FinScope Uganda 2013 présente la méthodologie d'enquête pour le versant de la demande ainsi que les conclusions de l'enquête sur l'inclusion financière.  Publication des résultats de l'enquête FinScope 2017 sur la demande et des principaux indicateurs de l'inclusion financière.  La Banque centrale de l'Ouganda a intégré l'ensemble des indicateurs de base de l'AFI dans ses travaux de diagnostic et dans l'élaboration de certains des indicateurs de sa stratégie nationale pour l'inclusion financière.	2013 2017
<b>Zambie</b>	Conduite d'une enquête FinScope sur le versant de la demande afin de collecter les données de référence nécessaires à l'élaboration de la stratégie nationale de la Zambie pour l'inclusion financière.	2009

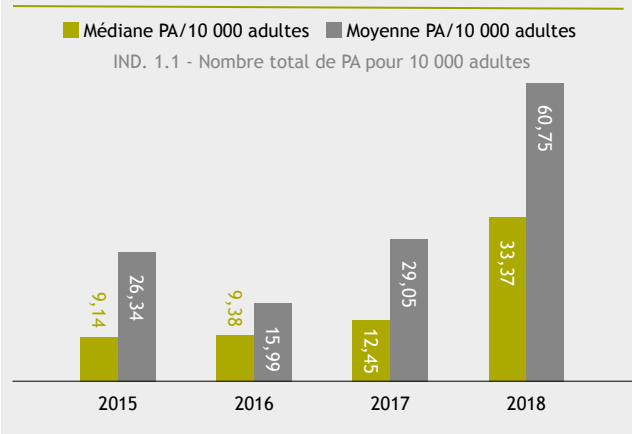
Source : Informations transmises par les institutions membres de l'AFI.

## ANNEXE 2 : INDICATEURS DE L'ENSEMBLE DE BASE DE L'AFI RENSEIGNÉS PAR LES MEMBRES DANS LE PORTAIL DE DONNÉES DE L'AFI

### 1.1 NOMBRE DE POINTS D'ACCÈS POUR 10 000 ADULTES À L'ÉCHELLE NATIONALE, VENTILÉS PAR TYPE ET PAR UNITÉS ADMINISTRATIVES

<b>Formule :</b>	$\left( \frac{\text{Nombre total de points d'accès}}{\text{Population adulte totale}} \right) \times 10\,000$
<b>Données requises :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Nombre des différents points d'accès</li> <li>&gt; Population adulte</li> </ul>
<b>Formule per administrative unit:</b>	$\left( \frac{\text{Nombre total de points d'accès dans chaque unité administrative}}{\text{Population adulte totale dans chaque unité administrative}} \right) \times 10\,000$
<b>Données requises :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Nombre de points d'accès par type et par unité administrative</li> <li>&gt; Population adulte par unité administrative</li> </ul>

**TABLEAU A : INDICATEUR 1.1 DE L'ENSEMBLE DE BASE DE L'AFI – STATISTIQUES MOYENNES RENSEIGNÉES DANS LE PORTAIL DE DONNÉES DE L'AFI**



**TABLEAU A : INDICATEUR 1.1 DE L'ENSEMBLE DE BASE DE L'AFI – STATISTIQUES MOYENNES RENSEIGNÉES DANS LE PORTAIL DE DONNÉES DE L'AFI**

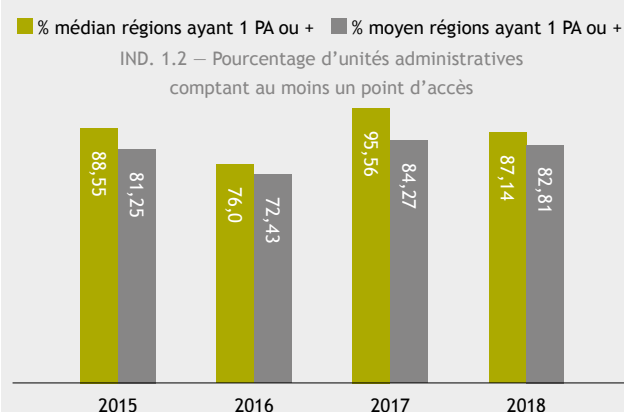
ANNÉE	1.1 POINTS D'ACCÈS / 10 000 ADULTES	1.1 A. SUCCURSALES / 10 000 ADULTES	1.1 B. DAB / 10 000 ADULTES	1.1 C. AGENTS / 10 000 ADULTES
2015	26,34	1,55	4,51	6,33
2016	15,99	1,47	4,20	7,84
2017	29,05	1,39	3,95	15,63
2018	60,75	2,45	4,01	31,05

Source : Portail de données de l'AFI, juillet 2019

### 1.2 POURCENTAGE D'UNITÉS ADMINISTRATIVES COMPTANT AU MOINS UN POINT D'ACCÈS

<b>Formule :</b>	$\left( \frac{\text{Nombre d'unités administratives comptant un point d'accès ou plus}}{\text{Nombre total d'unités admin.}} \right) \times 100$
<b>Données requises :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Répertoire des unités administratives</li> <li>&gt; Nombre d'unités administratives identifiées comme comptant au moins un point d'accès</li> </ul>

**GRAPHIQUE B : INDICATEUR 1.2 DE L'ENSEMBLE DE BASE DE L'AFI – DONNÉES RENSEIGNÉES**



Source : Portail de données de l'AFI, juin 2019

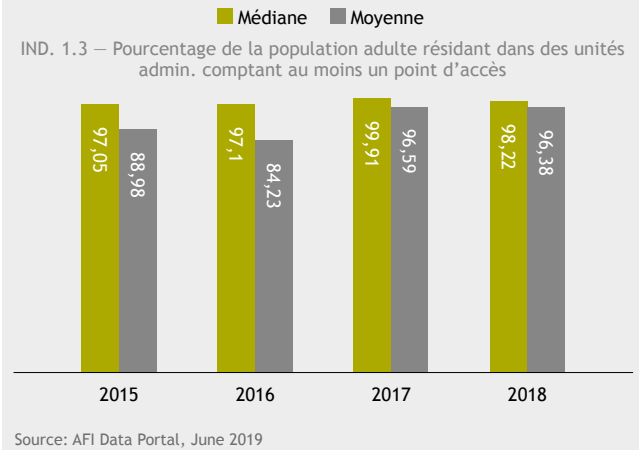
### 1.3 POURCENTAGE DE LA POPULATION RÉSIDANT DANS DES UNITÉS ADMINISTRATIVES COMPTANT AU MOINS UN POINT D'ACCÈS

**Formule :**

$$\left( \frac{\text{Population adulte totale dans les unités admin. comptant un PA ou +}}{\text{Population adulte totale}} \right) \times 100$$

**Données requises :**

- > Population adulte totale par unité administrative
- > Unités administratives identifiées comme comptant au moins un point d'accès
- > Population adulte totale

**GRAPHIQUE C : INDICATEUR 1.3 DE L'ENSEMBLE DE BASE DE L'AFI – DONNÉES RENSEIGNÉES**


### 2.1 POURCENTAGE D'ADULTES DÉTENANT AU MOINS UN TYPE DE COMPTE DE DÉPÔT RÉGLEMENTÉ

**Formule :**

$$\left( \frac{\text{Nombre total d'adultes détenant au moins un compte de dépôt réglementé}}{\text{Population adulte totale}} \right) \times 100$$

**Données requises :**

- > Nombre total d'adultes détenant au moins un compte de dépôt réglementé
- > Population adulte totale

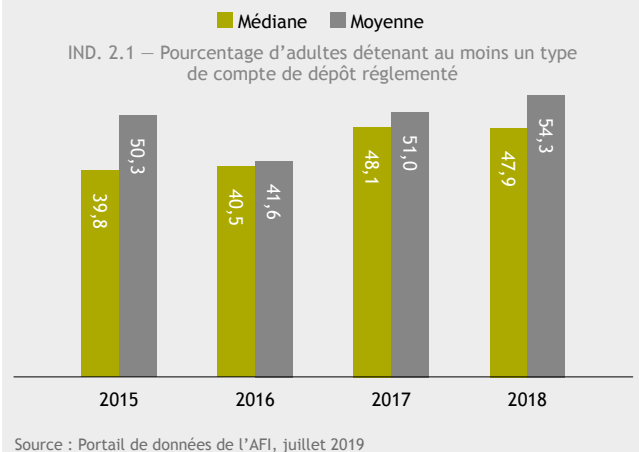
### 2.1x NOMBRE DE COMPTES DE DÉPÔT RÉGLEMENTÉS POUR 10 000 ADULTES (INDICATEUR DE SUBSTITUTION POUR L'INDICATEUR 2.1)

**Formule :**

$$\left( \frac{\text{Nombre total de comptes de dépôt réglementés}}{\text{Population adulte totale}} \right) \times 10\,000$$

**Données requises :**

- > ombre total de comptes de dépôt réglementés détenus par des personnes physiques (données de l'offre)
- > Population adulte totale

**GRAPHIQUE D : INDICATEUR 2.1 DE L'ENSEMBLE DE BASE DE L'AFI – DONNÉES RENSEIGNÉES**


## 2.1 suite

**TABLEAU B : INDICATEUR 2.1 DE L'ENSEMBLE DE BASE DE L'AFI – STATISTIQUES MOYENNES RENSEIGNÉES DANS LE PORTAIL DE DONNÉES DE L'AFI**

ANNÉE	2.1 POURCENTAGE D'ADULTES DÉTENANT AU MOINS UN COMPTE DE DÉPÔT	2.1-A POURCENTAGE DE FEMMES ADULTES DÉTENANT AU MOINS UN COMPTE DE DÉPÔT	2.1-B POURCENTAGE D'HOMMES ADULTES DÉTENANT AU MOINS UN COMPTE DE DÉPÔT	2.1 X. COMPTES DE DÉPÔT / 10 000 ADULTES
2015	50,3 %	42,0 %	46,3 %	18 583
2016	41,6 %	43,3 %	44,9 %	12 608
2017	51,0 %	51,8 %	54,3 %	15 392
2018	54,3 %	50,8 %	60,5 %	13 926

Source : Portail de données de l'AFI, juillet 2019

## 2.2 POURCENTAGE D'ADULTES DÉTENANT AU MOINS UN TYPE DE COMPTE DE CRÉDIT RÉGLEMENTÉ

**Formule :**

$$\left( \frac{\text{Nombre total d'adultes détenant au moins un compte de crédit réglementé}}{\text{Population adulte totale}} \right) \times 100$$

**Données requises :**

- > Nombre total d'adultes détenant au moins un compte de crédit réglementé
- > Population adulte totale

### 2.2x NUMBER OF REGULATED CREDIT ACCOUNTS PER 10,000 ADULTS (ALTERNATIVE INDICATOR FOR 2.2)

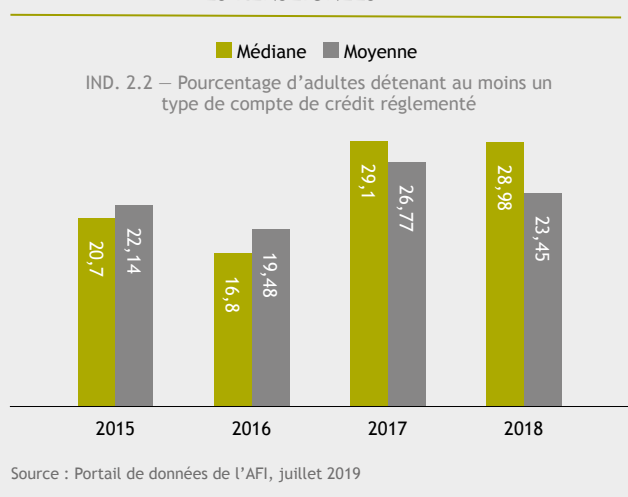
**Formule :**

$$\left( \frac{\text{Nombre total de comptes de crédit en cours}}{\text{Population adulte totale}} \right) \times 10\,000$$

**Données requises :**

- > Nombre total de comptes de crédit en cours détenus par des personnes physiques (données de l'offre)
- > Population adulte totale

**GRAPHIQUE E : INDICATEUR 2.2 DE L'ENSEMBLE DE BASE DE L'AFI – DONNÉES RENSEIGNÉES**



**TABLEAU C : INDICATEUR 2.2 DE L'ENSEMBLE DE BASE DE L'AFI – STATISTIQUES MOYENNES RENSEIGNÉES DANS LE PORTAIL DE DONNÉES DE L'AFI**

ANNÉE	2.2. POURCENTAGE D'ADULTES DÉTENANT AU MOINS UN COMPTE DE CRÉDIT	2.2-A POURCENTAGE DE FEMMES ADULTES DÉTENANT AU MOINS UN COMPTE DE CRÉDIT	2.2-B POURCENTAGE D'HOMMES ADULTES DÉTENANT AU MOINS UN COMPTE DE CRÉDIT	2.2X COMPTES DE CRÉDIT / 10 000 ADULTES
2015	22,1 %	35,9 %	40,1 %	3 311
2016	19,5 %	25,7 %	28,9 %	3 251
2017	26,7 %	29,4 %	32,5 %	4 037
2018	23,5 %	28,64 %	29,0 %	3 239

Source : Portail de données de l'AFI, juillet 2019

## ANNEXE 3 : INDICATEURS DE DEUXIÈME NIVEAU SUR L'INCLUSION FINANCIÈRE

### INDICATEURS DE L'AFI POUR LA DIMENSION QUALITATIVE DE L'INCLUSION FINANCIÈRE

SOUS-CATÉGORIE	N°	INDICATEUR	NOTES
1. ACCESSIBILITÉ ÉCONOMIQUE	1.1	Coût mensuel moyen de détention d'un compte de base, au regard du salaire minimum officiel.	$\frac{(X_1 \times W_1 + X_2 \times W_2 + X_3 \times W_3 + \dots + X_n \times W_n)}{\bar{i} \sum_1^n W_i}$ <p>où :</p> <p>x est le coût mensuel de détention d'un compte de dépôt de base auprès de l'institution financière 1, w est le nombre de comptes ouverts auprès de l'institution financière 1, n est le nombre d'institutions, et <math>\bar{i}</math> est le salaire minimum officiel.</p> <p><math>x_i = i_i - (M_i + W_i + A_i)</math></p> <p><math>i_1</math> est l'intérêt mensuel généré par un compte de dépôt de base d'un solde égal à 100\$ ouvert auprès de l'institution financière 1, <math>M_1</math> désigne les frais mensuels de gestion facturés par l'institution financière 1, <math>w_1</math> désigne les commissions mensuelles de retrait facturées par l'institution financière 1, <math>A_1</math> désigne les commissions mensuelles de DAB facturées par l'institution financière 1.</p>
	1.2	Pourcentage de clients déclarant que les frais et commissions applicables aux transactions financières sont d'un coût élevé.	$\frac{\text{Nombre de clients déclarant que les frais et commissions applicables aux transactions financières sont d'un coût élevé}}{\text{Nombre de clients ayant réalisé une transaction financière}}$
2. TRANSPARENCE	2.1.	Pourcentage de clients estimant avoir reçu des informations claires et suffisantes concernant les services financiers lors de la signature d'un contrat de crédit.	$\frac{\text{Nombre de clients ayant reçu des informations claires et suffisantes}}{\text{Nombre de clients ayant un contrat de crédit auprès d'une institution financière}}$
3. FACILITÉ	3.1	Pourcentage de personnes non satisfaites par le temps d'attente moyen dans les agences des institutions financières (et/ou auprès d'agents bancaires ou non bancaires).	$\frac{X}{Y}$ <p>où :</p> <p>X est le nombre de personnes non satisfaites par le temps d'attente dans leur agence bancaire lors de la dernière transaction réalisée ; Y est le nombre de personnes qui se sont déplacées auprès d'une agence d'une institution financière (et/ou auprès d'agents bancaires ou non bancaires).</p>
	3.2	Temps d'attente moyen dans les agences des institutions financières et/ou auprès d'agents bancaires ou non bancaires.	$\frac{(X_1 \times W_1 + X_2 \times W_2 + X_3 \times W_3 + \dots + X_n \times W_n)}{\sum_1^n W_i}$ <p>où :</p> <p><math>X_n</math> est le temps d'attente moyen (en minutes) par personne auprès de l'institution n, et <math>w_1</math> est le nombre moyen de personnes qui se déplacent auprès d'une institution financière une fois par jour.</p> <p>n est le nombre d'institutions financières.</p>
4. ÉQUITÉ DE TRAITEMENT	4.1	Pourcentage de clients déclarant avoir eu une mauvaise expérience avec le personnel d'une institution financière.	$\frac{X}{Y}$ <p>où :</p> <p>X est le nombre de clients déclarant avoir eu une mauvaise expérience avec le personnel d'une institution financière</p> <p>et Y est le nombre total de clients de l'institution financière.</p>

INDICATEURS DE LA DIMENSION QUALITATIVE *suite*

SOUS-CATÉGORIE	N°	INDICATEUR	NOTES
5. PROTECTION DES CONSOMMATEURS	5.1	Pourcentage de consommateurs ayant contacté, au cours des trois ou six derniers mois, une autorité de défense des consommateurs afin de résoudre un problème lié à des services financiers et dont le problème a été résolu dans les deux mois.	$\frac{X}{Y}$ où : X est le nombre de consommateurs ayant contacté, au cours des trois ou six derniers mois, une autorité de défense des consommateurs et dont le problème a été résolu dans les deux mois ; Y est le nombre total de consommateurs ayant contacté, au cours des trois ou six derniers mois, une autorité de défense des consommateurs.
	5.2	Pourcentage de clients dont les dépôts sont protégés par un fonds de garantie des dépôts.	$\frac{\text{Nombre de clients dont les dépôts sont entièrement garantis}}{\text{Nombre total de clients ayant effectué des dépôts}}$
6. COMPÉTENCES FINANCIÈRES	6.1	Pourcentage d'adultes qui connaissent la définition des termes financiers de base suivant : taux, risque, inflation et diversification.	$\frac{\text{Pourcentage de personnes qui répondent correctement aux quatre questions}}{\text{Nombre de répondants}}$ Pour cet indicateur, au moins quatre questions mesurant les compétences financières doivent être intégrées à l'enquête sur la demande.. 1 Supposons que vous avez déposé 100 \$ sur un compte d'épargne, et que le taux d'intérêt est de 2 % par an. Au bout d'un an, quelle sera d'après vous la somme sur ce compte ? Réponse exacte : 102 \$ 2 Pensez-vous que si quelqu'un vous propose un moyen de gagner beaucoup d'argent, cela veut dire aussi que vous pourriez perdre beaucoup d'argent? a. Oui b. Non c. Je ne sais pas 3 Est-ce que vous pensez qu'une inflation élevée signifie qu'il vous serait plus difficile de régler les dépenses de la vie courante ? a. Oui b. Non c. Je ne sais pas 4 Dans quel cas auriez-vous la plus forte probabilité de perdre tout votre argent ? a. Si vous l'investissez dans une entreprise b. Si vous l'investissez dans deux entreprises ou plus c. C'est la même chose d. Je ne sais pas
	6.2	Pourcentage d'adultes qui établissent un budget chaque mois.	$\frac{\text{Nombre d'adultes qui établissent leur budget chaque mois}}{\text{Nombre de répondants}}$
Endettement	7.1	Pourcentage d'emprunteurs ayant un retard de remboursement de plus de 30 jours.	$\frac{\text{Nombre d'emprunteurs ayant un retard de remboursement de plus de 30 jours}}{\text{Nombre total d'emprunteurs dans le système financier}}$
8. CHOIX	8.1	Pourcentage d'unités administratives comptant au moins trois agences différentes d'institutions financières formelles, parmi les circonscriptions de plus de 10 000 habitants	$\frac{X}{Y}$ Où : X est le nombre d'unités administratives comptant au moins trois agences ou agents d'institutions financières formelles différentes, et Y est le nombre d'unités administratives urbaines.
	8.2	Pourcentage d'unités administratives comptant au moins trois agences d'institutions financières formelles différentes Nombre d'unités administratives comptant au moins	$\frac{\text{Mois trois agences ou agents d'institutions financières formelles différentes}}{\text{Nombre total d'unités administratives du pays}}$

ENSEMBLE D'INDICATEURS DE BASE DE L'AFI SUR L'INCLUSION FINANCIÈRE DES PME

DIMENSION	CATÉGORIE	N°	INDICATEUR	MESURE	NOTE
ACCÈS	Accès aux services financiers numériques	4	Pourcentage d'entreprises ayant accès aux services financiers numériques	Couverture de l'accès aux services financiers numériques	
		4.1x	Pourcentage de la population ayant accès aux services financiers numériques		
	Accès au crédit	5	Pourcentage de PME tenues de fournir une garantie au titre d'un prêt en cours	Rigueur des conditions du crédit	
UTILISATION	Entreprises utilisant le secteur	1	Pourcentage de PME ayant un compte de dépôt auprès d'une institution financière réglementée	Utilisation des comptes de dépôt	Indicateur du GPFI
		1.1x	$\frac{\text{Nombre de PME ayant des comptes de dépôt}}{\text{Nombre total de comptes de dépôt}}$		
		1.2x	$\frac{\text{Nombre de PME qui sont des déposants}}{\text{Nombre total de déposants}}$		
	Entreprises ayant des crédits en cours ou des lignes de crédit en cours	2	Pourcentage de PME ayant des crédits en cours ou des lignes de crédit ouvertes auprès d'une institution financière réglementée	Utilisation du en cours	Indicateur du GPFI
		2.1x	$\frac{\text{Nombre de PME ayant des crédits en cours}}{\text{Nombre total de crédits}}$		
		2.2x	$\frac{\text{Nombre de PME ayant des crédits en cours}}{\text{Nombre total de crédits}}$		
QUALITÉ	Garanties accordées pour les prêts aux	1	Garanties accordées pour les prêts aux PME, en pourcentage des prêts totaux accordés aux PME (exprimés en valeur)	Ampleur de l'aide publique au financement des PME	Indicateur de l'OCDE
		1.1x	$\frac{\text{Nombre de prêts aux PME bénéficiant d'une garantie}}{\text{Nombre total de prêts aux PME}}$		

Source : AFI, 2015, Note d'orientation n° 16 : SME Financial Inclusion Indicators Base Set.

## ENSEMBLE D'INDICATEURS DE BASE DE L'AFI SUR L'INCLUSION FINANCIÈRE DES PME

ÉGORIE	N°	INDICATEUR	MESURE	NOTE
Coût relatif du crédit	2	Écart entre le taux d'intérêt moyen des crédits aux PME et le taux d'intérêt moyen des crédits aux grandes entreprises	Prime de risque appliquée sur les prêts aux PME	D'après un indicateur de l'OCDE
Comptes des PME détenues par des femmes	3	Pourcentage de PME détenues par des femmes ayant un compte de dépôt auprès d'une institution réglementée	Égalité hommes-femmes pour l'accès des PME aux services financiers	
	3.1x	$\frac{\text{Nombre de PME détenues par des femmes ayant un compte de dépôt}}{\text{Nombre total de comptes de dépôt}}$		
Crédits accordés aux PME détenues par des femmes	4	Pourcentage de PME détenues par des femmes ayant des crédits en cours ou des lignes de crédit ouvertes auprès d'une institution réglementée	Égalité hommes-femmes pour l'accès des PME aux services financiers	
	4.1x	$\frac{\text{Nombre de PME détenues par des femmes ayant des crédits en cours}}{\text{Nombre total de crédits}}$		
Prêts non productifs	5	Pourcentage de prêts non productifs : par rapport au total des crédits par rapport aux crédits accordés aux PME		D'après un indicateur de l'OCDE

Source : AFI, 2015, Note d'orientation n° 16 : SME Financial Inclusion Indicators Base Set.

## INDICATEURS DE L'AFI SUR LES SERVICES FINANCIERS NUMÉRIQUES (SFN) – DIMENSION D'ACCÈS

N°	INDICATEUR	FORMULE
1	Pourcentage d'unités administratives comptant une représentation d'agent	$\frac{\text{Nombre d'unités admin. comptant au moins un agent}}{\text{Nombre total d'unités admin.}} \times 100$
2	Nombre d'agents pour 10 000 adultes Ces données peuvent être ventilées comme suit : - Hommes/femmes - Zones urbaines/rurales	$\frac{\text{Nombre d'agents répertoriés distribuant des SFN}}{\text{Population adulte totale}} \times 10\,000$
3	Nombre d'agents actifs distribuant des SFN pour 10 000 adultes Ces données peuvent être ventilées comme suit : - Hommes/femmes - Zones urbaines/rurales	$\frac{\text{Nombre d'agents actifs}}{\text{Population adulte totale}} \times 10\,000$
4	Nombre de points de paiement chez des commerçants pour 10 000 adultes : Ces données peuvent être ventilées comme suit : - Hommes/femmes - Zones urbaines/rurales	$\frac{\text{Nombre de points de paiement chez des commerçants}}{\text{Population adulte totale}} \times 10\,000$
5	Pourcentage de la population adulte détenant des comptes de SFN répertoriés Ces données peuvent être ventilées comme suit : - Hommes/femmes - Zones urbaines/rurales	$\frac{\text{Nombre d'adultes déclarant détenir un compte de SFN ou Nombre de comptes de SFN répertoriés}}{\text{Population adulte totale}} \times 100$

Source : AFI, 2019, Note d'orientation n° 33 : Digital Financial Service Indicators..



## INDICATEURS DE L'AFI SUR LES SERVICES FINANCIERS NUMÉRIQUES (SFN) – DIMENSION D'UTILISATION

N°	INDICATEUR	FORMULE																				
1	<p><b>Pourcentage de détenteurs de comptes de SFN actifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Hommes/femmes</li> <li>- Zones urbaines/rurales</li> </ul>	<p>Pourcentage de comptes de SFN actifs (compte ayant été utilisé au moins une fois au cours des 90 derniers jours)</p> $\left\{ \frac{\sum (\text{Moyenne pondérée de tous les détenteurs de comptes de SFN actifs})}{\text{Nombre total de détenteurs de comptes de SFN actifs}} \right\} \times 100$ <p>où</p> $\sum (\text{Moyenne pondérée de tous comptes de SFN actifs}) = X1 + X2 + X3 + \dots + Xn$ <p>X1 = {Nombre de portefeuilles de monnaie mobile (MM) actifs x Pondération des portefeuilles de MM (%)}</p> <p>X2 = {Nombre de portefeuilles numériques actifs x Pondération des portefeuilles numériques (%)}</p> <p>Xn = {Nombre de comptes de SFN actifs de type n x Pondération des comptes de SFN de type n (%)}</p> <p><b>Exemple :</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>TYPE DE COMPTE DE SFN</th> <th>PONDÉRATION (%)</th> <th>NOMBRE DE COMPTES DE SFN PAR TYPE (EN MILLIONS)</th> <th>MOYENNE PONDÉRÉE DES COMPTES DE SFN PAR TYPE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Portefeuilles de monnaie mobile</td> <td>40</td> <td>89</td> <td>35,6</td> </tr> <tr> <td>Portefeuilles numériques</td> <td>25</td> <td>82</td> <td>20,5</td> </tr> <tr> <td>Comptes de banque en ligne</td> <td>35</td> <td>90</td> <td>31,5</td> </tr> <tr> <td><b>Transactions totales</b></td> <td><b>100</b></td> <td><b>-</b></td> <td><b>87,6</b></td> </tr> </tbody> </table> <p>Si le total des comptes de SFN répertoriés est de 140 millions, alors le pourcentage des comptes de SFN actifs = <math>(87,6/140) \times 100 \% = 62,6 \%</math></p> <p>Indicateur de substitution. Si l'on ne dispose pas de données concernant les titulaires de comptes (personnes physiques) actifs et répertoriés, mais seulement du nombre de comptes, on pourra utiliser l'indicateur de substitution suivant :</p> $\frac{\sum (\text{Moyenne pondérée de tous comptes de SFN actifs})}{\text{Population adulte totale}} \times 10\ 000$	TYPE DE COMPTE DE SFN	PONDÉRATION (%)	NOMBRE DE COMPTES DE SFN PAR TYPE (EN MILLIONS)	MOYENNE PONDÉRÉE DES COMPTES DE SFN PAR TYPE	Portefeuilles de monnaie mobile	40	89	35,6	Portefeuilles numériques	25	82	20,5	Comptes de banque en ligne	35	90	31,5	<b>Transactions totales</b>	<b>100</b>	<b>-</b>	<b>87,6</b>
TYPE DE COMPTE DE SFN	PONDÉRATION (%)	NOMBRE DE COMPTES DE SFN PAR TYPE (EN MILLIONS)	MOYENNE PONDÉRÉE DES COMPTES DE SFN PAR TYPE																			
Portefeuilles de monnaie mobile	40	89	35,6																			
Portefeuilles numériques	25	82	20,5																			
Comptes de banque en ligne	35	90	31,5																			
<b>Transactions totales</b>	<b>100</b>	<b>-</b>	<b>87,6</b>																			
2	<p><b>Transactions SFN (en volume) par compte enregistré</b></p> <p>Ces données peuvent être ventilées comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Hommes/femmes</li> <li>- Zones urbaines/rurales</li> </ul> <p>ainsi que par catégorie de transaction de SFN, en fonction des exigences de la juridiction ou de la disponibilité des données :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Transactions totales</li> <li>- Dépôt et retrait d'espèces</li> <li>- Paiement de factures</li> <li>- Paiements auprès de commerçants</li> <li>- Transferts entre pairs</li> <li>- Versements et remboursements de prêts (microfinance)</li> <li>- Versements par des administrations</li> <li>- Salaires</li> <li>- Paiements interbancaires</li> <li>- Commerce en ligne</li> <li>- Transferts de fonds</li> <li>- Recharges de communications mobiles</li> <li>- etc.</li> </ul>	<p>Nombre total de transactions réalisées, classées par type de service de SFN pendant une période donnée (par ex., un mois), rapporté au nombre de titulaires de comptes de SFN actifs pendant la même période.</p> <p>Moyenne mensuelle des transactions de SFN =</p> $\left( \frac{1}{Z} (X1 + X2 + \dots + X12) \right)$ <p>où</p> $Xi = \frac{\text{Nombre total de transactions de SFN durant le mois } i}{\text{Nombre total de titulaires de comptes de SFN actifs durant le mois } i} \times 100$ <p>Z = Période par ex. janvier, (...), décembre (soit 12 pour une année complète)</p>																				

### DIMENSION D'UTILISATION *suite*

<p><b>3</b> <b>Valeur des transactions de SFN</b> Incluant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Transactions totales</li> <li>- Dépôt et retrait d'espèces</li> <li>- Paiement de factures</li> <li>- Paiements auprès de commerçants</li> <li>- Transferts entre pairs</li> <li>- Versements et remboursements de prêts (microfinance)</li> <li>- Versements par des administrations</li> <li>- Salaires</li> <li>- Paiements interbancaires</li> </ul>	<p>Valeur totale des transactions en monnaie nationale classées par type de service de SFN chaque mois, et nombre de titulaires de comptes de SFN répertoriés chaque mois.</p> <p>Autre possibilité : valeur moyenne des transactions de SFN pendant un an exprimées en monnaie nationale et classées par type de transaction estimées chaque mois.</p> <p>Moyenne =</p> $\left(\frac{1}{Z} (X1+X2+\dots+X12)\right)$ <p>où</p> $Xi = \frac{\text{Nombre total de transactions de SFN durant le mois } i}{\text{Nombre total de titulaires de comptes de SFN actifs durant le mois } i} \times 100$ <p>Z = Période par ex. janvier, (...), décembre</p>
--	---

Source : AFI, 2019, Note d'orientation n° 33 : Digital Financial Service Indicators.

### INDICATEURS DE L'AFI SUR LES SERVICES FINANCIERS NUMÉRIQUES (SFN) – DIMENSION QUALITATIVE

°	INDICATEUR	FORMULE
1	<b>Respect des obligations d'information</b>	<p>Cet indicateur évalue le respect par les prestataires de services financiers de leur obligation de présenter aux clients, en termes clairs, concis et exacts, les conditions générales et les engagements applicables, afin d'assurer l'application de pratiques commerciales responsables.</p> <p><b>Mesure :</b> Pour chaque élément identifié : Appliquer la valeur « 1 » si l'élément est pleinement représenté et « 0 » en cas d'absence de l'élément.</p> <p>Les éléments qui peuvent être mesurés sont notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; L'utilisation d'un langage simple, par ex., langage clair et facile à comprendre, absence de dispositions cachées</li> <li>&gt; Information adaptée au contexte local, emploi des langues d'usage</li> <li>&gt; Respect des formats-types ou des modèles normalisés définis pour l'information des consommateurs (présentation, tailles de police, lisibilité)</li> <li>&gt; Existence d'un droit de recours et de procédures associées</li> <li>&gt; Visibilité du coût total du service proposé, ainsi que des taxes, commissions et frais associés.</li> </ul>
2	<b>Nombre de réclamations pour 10 000 utilisateurs actifs</b>	<p>Nombre total des réclamations soumises à la Banque centrale, au médiateur et aux prestataires de services financiers au cours des 12 derniers mois.</p> <p>1) Nombre total de réclamations formulées dans l'année pour chaque type de réclamation</p> <p>2) Nombre de réclamations pour 10 000 comptes de SFN actifs</p> $\frac{\text{Nombre de réclamations cumulées}}{\text{Nombre total de détenteurs de comptes de SFN actifs}} \times 10\,000$
3	<b>Pourcentage de réclamations résolues</b>	<p>Pourcentage de réclamations liées à des SFN résolues (en faveur du consommateur ou non) au cours des 12 derniers mois, par rapport au nombre total de réclamations</p> $\frac{\text{Nombre total de réclamations résolues}}{\text{Nombre total de réclamations formulées}} \times 100$
4	<b>Échecs de transactions</b>	<p>On distingue deux catégories d'échecs de transactions liées aux SFN, selon qu'elles sont imputables à un dysfonctionnement des systèmes ou des réseaux. Pour chacune de ces catégories, on mesure l'indicateur.</p> <p>Moyenne sur un an des pourcentages mensuels d'échecs de transactions SFN :</p> <p>Moyenne =</p> $\frac{1}{12} (X1+X2+\dots+X12)$ <p>où</p> <p>i = janvier, (...), décembre</p> $Xi = \frac{\text{Nombre d'échecs de transactions durant le mois } i}{\text{Nombre total de transactions durant le mois } i} \times 100$

**DIMENSION QUALITATIVE suite**

<p><b>5</b>      <b>Règlement des différends</b></p>	<p>Cet indicateur concerne la définition et l'application de mécanismes internes et externes formalisés pour le règlement des différends :</p> <p><b>Mesure :</b> Pour chaque élément identifié : Appliquer la valeur « 1 » si l'élément est pleinement représenté et « 0 » en cas d'absence de l'élément.</p> <p>Les éléments qui peuvent être mesurés sont notamment :</p> <p><b>a.</b> Mécanisme interne de règlement des différends : Il s'agit des politiques et procédures adoptées ou ratifiées par le conseil d'administration ou la direction générale du prestataire de services qui définissent l'approche à suivre pour gérer et régler les différends en tenant compte de leur degré de gravité ou de priorité. Des sous-indicateurs peuvent être définis, tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Délais à respecter</li> <li>&gt; Accessibilité</li> <li>&gt; Procédures d'escalade précises et conditions déclenchant une procédure de gestion des réclamations</li> </ul> <p><b>b.</b> Mécanisme externe de règlement des différends : Il s'agit d'un mécanisme ou d'une procédure permettant aux consommateurs d'exercer, de manière efficace et pour un coût raisonnable, un droit de recours auprès d'une tierce partie telle que une autorité de supervision, un médiateur financier ou une institution équivalente.</p>
<p><b>6</b>      <b>Éducation financière</b></p>	<p>Cet indicateur évalue la définition et l'application de politiques, procédures ou programmes d'éducation financière, à l'échelle interne pour les prestataires de services et à l'échelle externe pour le régulateur, pour sensibiliser les consommateurs, développer leurs connaissances et leur capacité à utiliser les services financiers de base.</p> <p><b>Mesure :</b> Pour chaque élément identifié : Appliquer la valeur « 1 » si l'élément est pleinement représenté et « 0 » en cas d'absence de l'élément.</p> <p>Les éléments qui peuvent être mesurés sont notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Sensibilisation</li> <li>&gt; Information : « Comment ça marche », démonstrations, astuces, conseils d'utilisation, etc.</li> <li>&gt; Éducation : Modules visant à développer les compétences financières des élèves des classes primaires et secondaires, etc.</li> </ul>

## REFERENCES

1. **AFI, FIDWG, 2013, Note d'orientation n° 4 : Mesurer l'inclusion financière – ensemble des indicateurs de base d'inclusion financière.** Disponible à l'adresse : <https://www.afi-global.org/publications/604/Mesurer-l%E2%80%99Inclusion-Financi%C3%A8re-Les-Indicateurs-Fondamentaux-de-l%E2%80%99Inclusion-Financi%C3%A8re>.
2. **AFI, FIDWG, 2013, Note d'orientation n° 10 : Financial Inclusion Data Tracking and Measurement - Demand-Side Surveys to Inform Policymaking.** 2. AFI, FIDWG, 2013, Note d'orientation n° 10 : Financial Inclusion Data Tracking and Measurement - Demand-Side Surveys to Inform Policymaking. Disponible à l'adresse : <https://www.afi-global.org/publications/1164/Guideline-Note-10-Financial-Inclusion-Data-Tracking-and-Measurement-Demand-Side-Surveys-to-Inform-Policymaking>.
3. **AFI, MFSWG et FIDWG, 2013, Note d'orientation n° 11 : Services financiers mobiles – Indicateurs de mesure de l'accès et de l'utilisation.** Disponible à l'adresse : <https://www.afi-global.org/publications/1165/Guideline-Note-11-Mobile-Financial-Services-Indicators-for-Measuring-Access-and-Usage>.
4. **AFI, SMEFWG et FIDWG, 2013, Note d'orientation n° 16 : SME Financial Inclusion Indicators Base Set (SME Finance Base Set).** A4. AFI, SMEFWG et FIDWG, 2013, Note d'orientation n° 16 : SME Financial Inclusion Indicators Base Set (SME Finance Base Set). Disponible à l'adresse : <https://www.afi-global.org/publications/1960/Guideline-Note-16-SME-Financial-Inclusion-Indicators-Base-Set>.
5. **AFI, FIDWG, 2016. Note d'orientation n° 18 : An Index to Measure the Progress of Financial Inclusion.** 5. AFI, FIDWG, 2016. Note d'orientation n° 18 : An Index to Measure the Progress of Financial Inclusion. Disponible à l'adresse : <https://www.afi-global.org/publications/2323/Guideline-Note-18-An-Index-to-Measure-the-Progress-of-Financial-Inclusion>.
6. **AFI, FIDWG, 2016. Note d'orientation n° 22 : Indicators of the Quality Dimension of Financial Inclusion.** Disponible à l'adresse : <https://www.afi-global.org/publications/2351/Guideline-Note-22-Indicators-of-the-Quality-Dimension-of-Financial-Inclusion>.
7. **AFI, FIDWG, 2016. Note d'orientation n° 24 : Financial Inclusion Data Tracking and Measurement - GIS Mapping to Inform Policymaking.** Disponible à l'adresse : [https://www.afi-global.org/sites/default/files/publications/2017-11/DFS\\_GN\\_29\\_stg4.pdf](https://www.afi-global.org/sites/default/files/publications/2017-11/DFS_GN_29_stg4.pdf).
8. **AFI, FIDWG, 2016. Note d'orientation n° 25 : Leveraging Sex-Disaggregated Data to Accelerate Progress Towards Women's Financial Inclusion.** Disponible à l'adresse : <https://www.afi-global.org/publications/2456/Guideline-Note-25-Leveraging-Sex-Disaggregated-Data>.
9. **AFI, FIDWG, 2016. Note d'orientation n° 26 : Sex- Disaggregated Data Toolkit - How to Leverage Sex-Disaggregated Financial Inclusion Data to Accelerate Women's Financial Inclusion.** Disponible à l'adresse : <https://www.afi-global.org/publications/2453/Guideline-Note-26-Sex-Disaggregated-Data-Toolkit>.
10. **AFI, DFSWG et FIDWG, 2019, Note d'orientation n° 33 : Digital Financial Service Indicators.** Disponible à l'adresse : <https://www.afi-global.org/publications/3055/Digital-Financial-Service-Indicators>.
11. **G20, Partenariat Global pour l'Inclusion Financière (GPFI), 2011, Financial Inclusion Data: Assessing the Landscape and Country-level Target Approaches.** Disponible à l'adresse : <https://www.gpfi.org/publications/financial-inclusion-data-assessing-landscape-and-country-level-target-approaches>.
12. **G20, Partenariat Global pour l'Inclusion Financière (GPFI), 2016, The G-20 Financial Inclusion Indicators.** Disponible à l'adresse : [https://www.gpfi.org/sites/gpfi/files/Indicators\\_note\\_formatted.pdf](https://www.gpfi.org/sites/gpfi/files/Indicators_note_formatted.pdf).
13. **FMI, différentes années, 2010-2018, Financial Access Survey.** Disponible à l'adresse : <https://data.imf.org/?sk=E5DCAB7E-A5CA-4892-A6EA-598B5463A34C>.
14. **Banque mondiale, 2011, 2014 et 2017, Global Findex Data, Reports and Survey Methodology.** Disponible à l'adresse : <https://globalfindex.worldbank.org/>.



**Alliance for Financial Inclusion**

AFI, Sasana Kijang, 2, Jalan Dato' Onn, 50480 Kuala Lumpur, Malaysia  
t +60 3 2776 9000 e info@afi-global.org [www.afi-global.org](http://www.afi-global.org)

 Alliance for Financial Inclusion  AFI.History  @NewsAFI  @afinetwork